

MARS 2025

ENTRAÏD

HORS-SÉRIE

SUBVENTIONS

ISSN 2779-5829 - CPPAP 1025T83875 | 16€

MATÉRIELS

LES AIDES
POUR FLUIDIFIER
LES PROJETS



**Des rendements plus élevés grâce
à une protection maximale de la
structure du sol ?**

Challenge accepté avec
les chenilles TERRA TRAC.

Pour en savoir plus, contactez votre concessionnaire CLAAS,

ou CLAAS CONTACT **0 800 020 587** Service client

     claas.com | #ÊtreLeMeilleurDansSonDomaine.

CLAAS



DU RETARD À L'ALLUMAGE

La rédaction a recensé les aides à l'achat de matériels destinées aux cuma et, nouveauté 2025, aux exploitants individuels et en société.

Un travail d'intérêt pour la profession agricole, compte tenu de ses capacités d'investissement en berne. Souveraineté alimentaire, transition agroécologique, attractivité du secteur... les équipements sont au cœur de ces enjeux, justifiant l'importance des subventions listées dans ce hors-série. Toutefois, la situation politique et économique du pays perturbe la définition des programmes d'aides pour 2025.

Les dispositifs nationaux sont en suspens. Si des programmes d'aides sont décidés dans certaines régions, ils sont encore en discussion dans d'autres. C'est la raison pour laquelle les informations au conditionnel dans ce numéro sont à prendre avec prudence. Entraïd Médias relaiera les modalités lorsqu'elles seront confirmées.

Une subvention n'est pas gagnée d'avance, a fortiori dans un contexte d'attribution de fonds publics tendu. Anticiper et se faire accompagner favorise l'obtention d'une aide financière. Du lubrifiant pour dynamiser la mécanique du progrès agricole. ■

Nicolas Levillain

SOMMAIRE

PANORAMA DES AIDES À L'ACQUISITION DE MATÉRIELS

- 06 | **TOUR D'HORIZON** des subventions accessibles à plusieurs étages

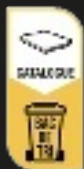
ZOOM SUR LES AIDES RÉGIONALES

- 12 | **PAYS DE LA LOIRE** un large volet 'végétal' et quelques spécificités pour les cuma
- 14 | **BRETAGNE** une bonne occasion de se développer
- 16 | **NORMANDIE** pour le matériel, priorité au collectif
- 18 | **CENTRE-VAL DE LOIRE** même dispositif mais une enveloppe moins épaisse
- 20 | **ILE-DE-FRANCE** un volume financier important
- 24 | **AUVERGNE-RHÔNE-ALPES** des changements pour 2025
- 26 | **PACA** un montant d'aides incertain pour 2025
- 28 | **OCCITANIE** retour à une enveloppe spécifique 'cuma'
- 30 | **NOUVELLE-AQUITAINE** un dispositif orienté transition écologique
- 33 | **HAUTS-DE-FRANCE, GRAND EST, BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ** : des programmes d'aides en attente

DES AIDES, ET APRÈS ?

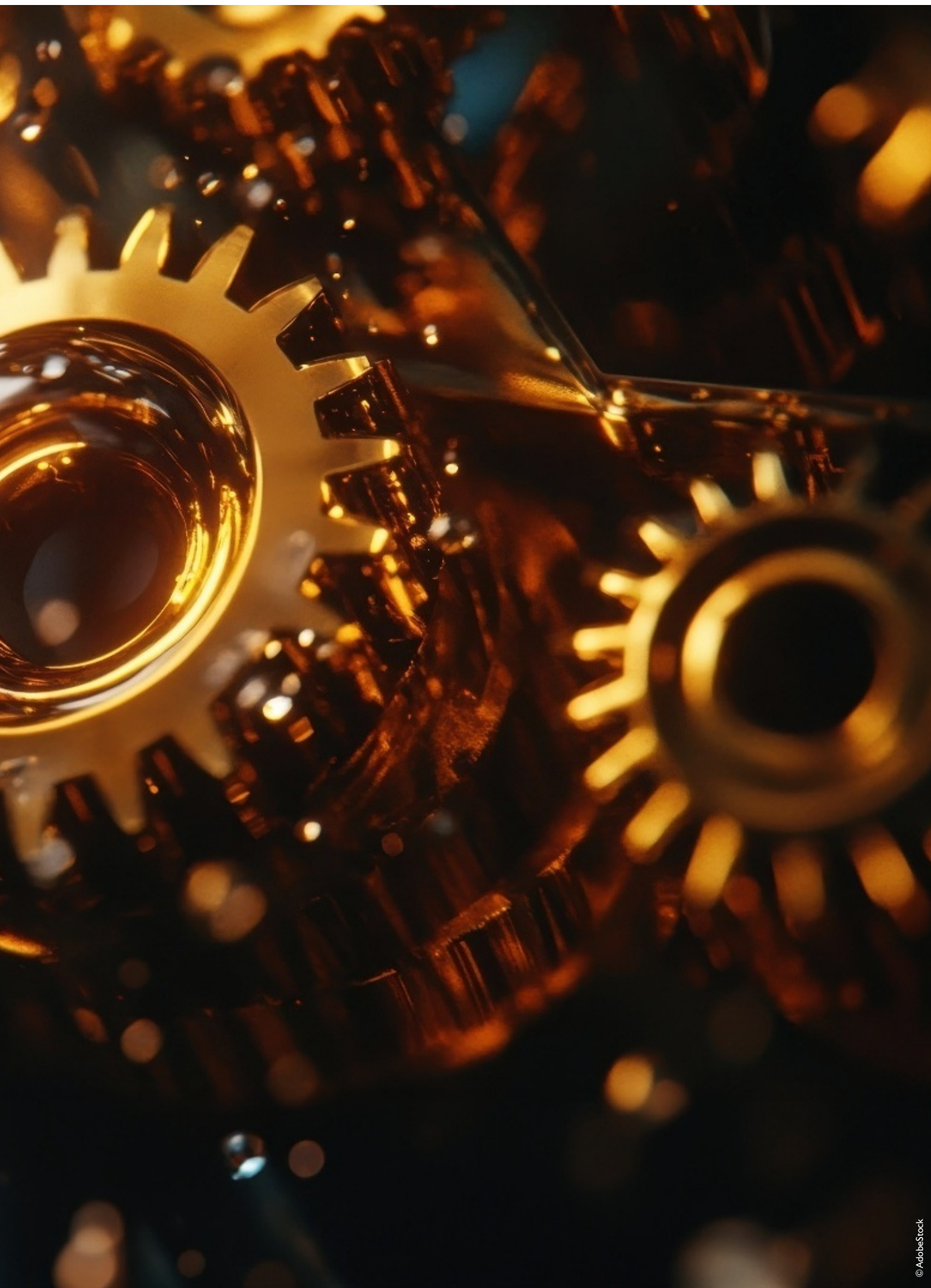
- 36 | **EN PRATIQUE** comment bien mener sa barque pour obtenir une aide
- 38 | **TÉMOIGNAGE** le semoir subventionné sécurise les élevages
- 40 | **TÉMOIGNAGE** renouveler en se passant de subvention
- 42 | **GESTION** subventions en cuma, c'est pour qui ?

Revue éditée par la SCIC Entraïd, SA au capital de 45 280 €. RCS : B333352 888. Siège social Rond Point Maurice Le Lannou - CS 56520 - 35065 Rennes Cedex. (02 30 88 11 96) Siège administratif (05 62 19 18 88) PDG et Directeur de la publication Mathieu Goehry Directrice générale Hélène Blanc Directeur de la rédaction Pierre Criado - p.criado@entraid.com Directeur commercial et marketing G. Moro (07 77 66 10 50) - g.moro@entraid.com Responsable marketing M. Fabre - m.fabre@entraid.com Publicité Johann Caillard - j.caillard@entraid.com, David Soucany - d.soucany@entraid.com, Chrystèle Tiennot - c.tiennot@entraid.com Rédacteur en chef Nicolas Levillain n.levillain@entraid.com Directrice artistique et couverture D. Bucheron - Studio de fabrication I. Coston, E. Gouty I. Mayer, M. Masson (05 62 19 18 88) - studio.toulouse@entraid.com Promotion-Abonnement J. Bramardi, S. Marestang, L. Ghachi (05 62 19 18 88). Principaux actionnaires: Frcuma Ouest, Association des salariés, Fncuma, autres Frcuma et Fdcuma. Impression Mordacq, 62120 Aire/La Lys - Provenance papier: Suisse et Belgique - Taux de fibres recyclées: intérieur 52%, couverture 0% - PEFC - Eutrophisation: 0,006 kg/t, 0,031 kg/t pour la couverture. Abonnement 1 an: 134 €. Tarif au N°: 16 €. Toute reproduction interdite sans autorisation et mention d'origine. www.entraid.com





PANORAMA DES AIDES



DES SUBVENTIONS ACCESS À PLUSIEURS ÉTAGES

De l'Union européenne à la communauté de communes, les organismes qui financent des programmes d'aides à l'achat de matériels agricoles sont nombreux. En voici une vue panoramique pour mieux se repérer.

Par Nicolas Levillain

1 AIDES NATIONALES : L'ÉTAT DÉCIDE, FRANCEAGRIMER EXÉCUTE

Surnommées aides FranceAgrimer par la profession agricole et les distributeurs de matériels, les aides de l'État s'inscrivent dans le cadre de programmes fruits d'orientations politiques.

France 2030 et la Planification écologique sont les dispositifs en vigueur les plus connus. L'État définit des enveloppes budgétaires et fixe les modalités d'accord des aides : qui peut y prétendre, à quelle période, quels sont les matériels éligibles... Les taux d'aides, les dépenses plancher et plafond figurent aussi dans les conditions. L'établissement public administratif FranceAgrimer, placé sous la tutelle du ministère en charge de l'agriculture, fait office d'autorité de gestion. Autrement dit, il publie les programmes d'aides, instruit les dossiers de candidature et verse les subventions aux porteurs de projets sélectionnés.

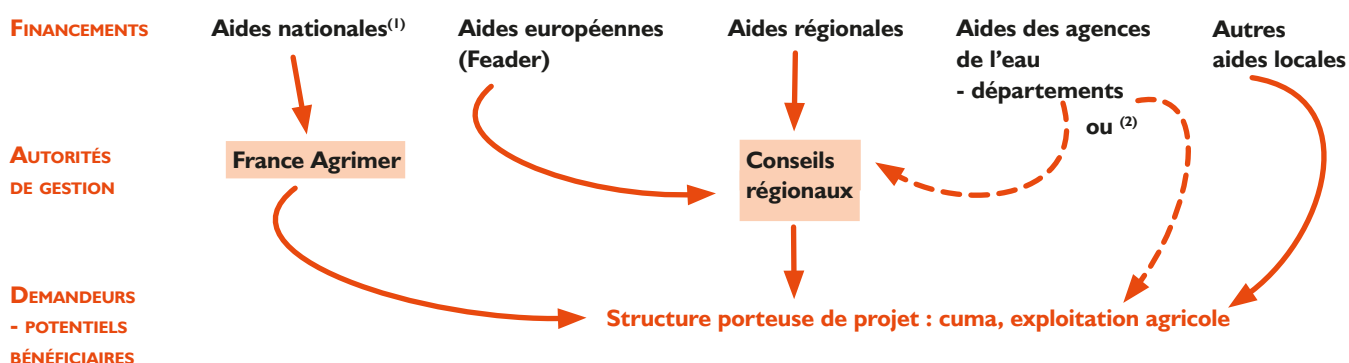
FRANCE 2030

"Rattraper le retard industriel français, investir massivement dans les technologies innovantes ou encore soutenir la transition écologique" : le programme de France 2030 balaie large.

Il dispose de 54 milliards d'euros à dépenser entre fin 2021 et fin 2026. Trois milliards sont consacrés à une agriculture souveraine et durable. Les subventions visent à protéger les activités agricoles et les industries qui en dépendent, ainsi qu'à les rendre plus compétitives.

Les programmes d'aides financés par France 2030 sont publiés sur le site internet de FranceAgrimer.

DISPOSITIFS D'AIDES À L'ACHAT DE MATÉRIELS : QUI FAIT QUOI ?



(1) FranceAgrimer instruit parfois quelques programmes communautaires.

(2) Dépend des zones et des programmes.

3 PROGRAMMES NATIONAUX D'AIDE À L'ACHAT DE MATÉRIEL

	FRANCE 2030 - AIDE AUX INVESTISSEMENTS EN EXPLOITATIONS POUR LA PROTECTION CONTRE LA SÉCHERESSE	FRANCE 2030 - PLAN DE SOUVERAINETÉ DE LA FILIÈRE FRUITS ET LÉGUMES	
		SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS DE SOLUTIONS INNOVANTES D'AGROÉQUIPEMENTS DU VERGER	SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS DE SOLUTIONS INNOVANTES D'AGROÉQUIPEMENTS POUR LES FILIÈRES FRUITS ET LÉGUMES
MONTANT DE L'ENVELOPPE	20 M€ sur 18 mois	5 M€ sur 31 mois	20 M€ sur 25 mois
DÉBUT / FIN	30/05/2024 - 31/12/2025	22/12/2023 - 31/07/2026	22/12/2023 - 31/01/2026
CRITÈRES D'ATTRIBUTION	La demande doit comprendre au moins un matériel d'irrigation et au moins un outil d'aide à la décision	Statuts des porteurs de projets	
LISTE DE MATÉRIELS	Systèmes de goutte-à-goutte enterré ou de surface, conditionné à l'investissement dans un OAD.	Marques et modèles spécifiques (liste sur le site de FranceAgriMer)	
TAUX D'AIDES	30 % du coût HT des investissements + 10 points pour les nouveaux installés et/ou les jeunes agriculteurs détenant au moins 20 % du capital social.	20 % du coût HT des investissements listés en annexe 1 30 % du coût HT des investissements listés en annexe 2 40 % du coût HT des investissements listés en annexe 3 + 10 points pour les nouveaux installés et/ou les jeunes agriculteurs détenant au moins 20 % du capital social.	
PLANCHER / PLAFOND	2000 € HT - 40000 € HT	2000 € HT - 200 000 € HT	
CONDITIONS SPÉCIFIQUES AUX CUMA	Majoration 10 %, plafond de 150 000 € HT pour cuma et association syndicale autorisée (ASA)	Majoration 10 %, plafond de 500 000 € HT	

À l'heure où nous imprimons, seuls ces trois programmes nationaux d'aide à l'achat de matériel sont ouverts.

PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE

Instaurée fin 2023, la Planification écologique flèche des aides vers l'adaptation au changement climatique. Doté d'1,3 Md€ pour réduire de 13 % les émissions de gaz à effet de serre des secteurs agricole et forestier, il en attribue 782 M€ à la seule agriculture. En matière d'aide à l'acquisition de matériel agricole, il allouait une somme de 211 M€. La décarbonation des activités agricoles et forestières recevait 78 M€, les filières fruits et légumes 60 M€, le fonds photo 50 M€, le plan protéines 20 M€, et le matériel pour l'exploitation des haies 3 M€. Les programmes d'aides financés dans le cadre de la Planification écologiques sont publiés sur le site internet de FranceAgriMer. À l'heure où nous imprimons, toutes productions agricoles confondues, seuls trois programmes nationaux, dans le cadre de France 2030, sont en cours en 2025 (voir tableau ci-dessus). ■

gumes 60 M€, le fonds photo 50 M€, le plan protéines 20 M€, et le matériel pour l'exploitation des haies 3 M€. Les programmes d'aides financés dans le cadre de la Planification écologiques sont publiés sur le site internet de FranceAgriMer. À l'heure où nous imprimons, toutes productions agricoles confondues, seuls trois programmes nationaux, dans le cadre de France 2030, sont en cours en 2025 (voir tableau ci-dessus). ■

LE DINA POUR AIDER À LA STRATÉGIE DE MÉCANISATION

L'État soutient le dispositif national d'accompagnement (Dina) des projets et initiatives de cuma à hauteur d'1,5 M€ par an. Les Draaf ouvrent les appels à projets chaque année. Un Dina permet à la cuma de réfléchir à un point de fonctionnement du groupe, accompagné d'un animateur de la fpcuma. Le dispositif finance 90 % du temps d'animation. Un Dina peut porter sur la stratégie de mécanisation d'une cuma. ■

DES AIDES NATIONALES QUI SE CHIFFRENT EN MILLIARDS

AIDES	PÉRIODE	AIDES À L'AGRICULTURE AU SENS LARGE	AIDES AUX AGROÉQUIPEMENTS
FRANCE 2030	2023-2028		3 Mds€ (soit 500 M€/an)*
PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE	2024 - 2030	782 M€*	211 M€ (soit 30 M€/an)*
DINA CUMA	Chaque année	1,5 M€	
EXONÉRATION DE LA TICPE	Chaque année	1,4 Md€ (estimation)	
EXONÉRATION DES PLUS-VALUES SUR LA CÉSSION DE MATÉRIEL AGRICOLE	Chaque année	0,6 Md€ (estimation)	

*Au 20 février 2025.

...

AIDES MSA : HARO SUR LES RISQUES

La Mutualité sociale agricole (MSA) propose des accompagnements pouvant mener à la subvention d'achat matériels. Le premier dispositif est connu sous le nom d'aides financières simplifiées agricoles (Afsa) ou exploitant (AFSE). Elles se destinent respectivement aux structures avec salariés (de 0,5 à 10 équivalent temps plein) et aux exploitations agricoles individuelles. Une cuma sera éligible à l'Afsa à condition qu'elle emploie un salarié. L'AFSE est comprise entre 250 € et 3 000 €, et couvre jusqu'à 50 % hors taxe de l'investissement.



Après diagnostic, la MSA peut attribuer des aides pour acheter du matériel améliorant les conditions de travail.

VERS L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Le document unique d'évaluation des risques professionnels (Duerp) de la structure demandeuse doit être fait, voire en cours de réalisation. Les aides sont orientées vers l'amélioration des conditions de travail. Cela commence par un accompagnement technique réalisé par un conseiller en prévention des

risques professionnels. En découle un plan d'action en matière de prévention avec le dirigeant de l'entreprise. La MSA peut accorder des aides pour financer les moyens matériels d'atteindre les objectifs définis.

ACCOMPAGNEMENT À MOYEN TERME

Autre programme de la MSA, les contrats de prévention. Un conseiller en prévention des risques professionnels entame une réflexion avec les responsables et les salariés de la structure porteuse du projet. Ils définissent un plan d'action. La MSA pourra subventionner les matériels nécessaires à la mise en application des mesures. Le taux d'aide est à l'appréciation du conseiller. Il évalue la part du projet liée à la prévention. L'aide pourra s'élever jusqu'à 50 % du prix de cette part.

Le plafond dépend de l'effectif de l'entreprise demandeuse.

Jusqu'à 9 employés, il culmine à 20 000 €. Cela monte progressivement jusqu'à atteindre 55 000 € pour une structure employant de 100 à 199 personnes.

Au-delà de l'aide financière, un contrat de prévention comprend un suivi de trois ans par un conseiller MSA. Si la majorité des aides MSA concernent des aménagements de bâtiments, elles financent aussi du matériel. Quelques exemples : systèmes d'autoguidage, caméras sur outils, interfaces Siwi ou encore godets balayeurs. Les caisses locales sont disposées à accompagner les projets. ■

2

LES RÉGIONS CONTEXTUALISENT LES AIDES

L'État pourrait gérer toutes les aides de la PAC 2023-2027. Il concède aux Régions le rôle d'autorité de gestion régionale, leur permettant d'adapter les aides aux spécificités des territoires

PCAE, Agri Invest, DU... dans chaque région, les programmes de subvention ont leur appellation. Dans la majorité des cas, ils sont le fruit d'un cofinancement. 60 % des fonds proviennent de l'UE, dans le cadre du second pilier de la politique agricole commune. Les 40 % restants sont financés par le conseil régional, parfois épaulé par d'autres organismes comme des conseils départementaux et des agences de l'eau. Certaines régions, peu nombreuses, ont choisi de ne pas suivre ce fonctionnement.

MODALITÉS RÉGIONALES

Les Régions bénéficient de 3,5 milliards d'euros de crédits Feader (soit 700 M€/an) pour financer des mesures, dont environ 1 milliard (143 M€/an) pour les "investissements agricoles", parmi lesquels les

achats de matériel. Les aides régionales s'inscrivent dans une programmation d'actions pluriannuelle. La programmation actuelle s'étend de 2023 à 2027. Tout comme les aides nationales, les aides régionales dépendent d'orientations politiques. Les élus des conseils régionaux définissent des thématiques prioritaires : transition agroécologique, renouvellement des générations, amélioration de la qualité de l'eau... En résultent des appels à projets ciblés, fixant les modalités d'attribution des aides à l'investissement. Certains appels à projets concernent l'achat de matériels, dont l'utilisation est jugée favorable à l'atteinte des objectifs régionaux.

AIDE AU MONTAGE DES DOSSIERS

Pour les agriculteurs intéressés, la

constitution d'un dossier de demande d'aide régionale s'avère fastidieuse (voir page 36). Dans la très grande majorité des cas, ils recourent à une structure qui les aide à monter le dossier.

Dans le réseau cuma, les fédérations de proximité sont rompues à l'exercice. Les exploitants individuels se tournent vers les chambres d'agriculture. Certes, ces structures prennent une commission. Mais cela, en permettant le montage du meilleur dossier possible, avec un réel gain de temps, favorise son acceptation par le conseil régional. De plus, ce revenu finance le travail des experts en subvention. Une activité importante : en plus de faciliter le montage des dossiers, ils participent aux négociations fixant les modalités d'attribution des aides entre deux appels à projets. ■

3 DES AIDES DÉPARTEMENTALES CIBLÉES ET PARFOIS PONCTUELLES

Certains départements attribuent des aides à l'agriculture.

Les enveloppes ont tendance à diminuer dans un contexte budgétaire sous tension.

Des conseils départementaux proposent leurs propres programmes d'aides à l'acquisition de matériel agricole, bien que l'agriculture ne soit pas une de leur compétence obligatoire. Souvent définis chaque année, ils résultent de négociations entre les élus du Conseil et les acteurs agricoles locaux.

Les mesures existantes sont souvent complémentaires des aides nationales et régionales. Elles ciblent des aides correspondant aux contextes locaux (aide à l'achat de matériel viticole en Gironde, de matériel pour

l'agriculture en montagne dans les Pyrénées-Atlantiques...).

Les aides départementales financent aussi des investissements ignorés par les appels à projets régionaux (aide à l'achat de matériel d'occasion pour les cuma en Corrèze...). Les taux d'aides plancher et plafond varient beaucoup selon les départements, ainsi que les matériels éligibles. Se référer au conseil départemental, à la fédération de cuma ou à la chambre d'agriculture permet de savoir si des aides départementales existent, et d'en connaître les modalités. ■

4 AIDES LOCALES : FRAPPER À TOUTES LES PORTES

Des organismes locaux proposent des aides agricoles, dont certaines sont destinées à l'achat de matériel.

Agences de l'eau : elles accordent des subventions sous plusieurs conditions. Elles ciblent par exemple des aides dans des zones "à enjeux eau", c'est-à-dire sensibles aux pollutions vis-à-vis de la ressource en eau potable. Ces trois dernières années, elles ont accordé plus de 120 M€ d'aides pour soutenir les pratiques à bas niveau d'intrants (aides à l'équipement en matériel alternatif). Le 12^e programme des agences de l'eau, courant de 2025 à 2030, devrait poursuivre dans cette voie.

Communautés de communes : certaines proposent des aides financières aux exploitations agricoles et aux cuma de leur territoire. Des subventions sont parfois dédiées à l'achat de matériel. Liste non exhaustive, à titre d'exemple : l'agglomération de Pau Béarn Pyrénées,

Le Havre Seine Métropole, Ardennes Métropole...

Projets alimentaires territoriaux (PAT) : portés par des collectivités territoriales, ils dispensent parfois des aides à l'investissement.

Compensation agricole, pôle d'équilibre territorial et rural (PETR), financements par des structures privées... : des dispositifs aux contours moins systématiques et moins définis peuvent aussi aider à financer des investissements. Contacter les autorités locales (préfecture, direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt, direction départementale des territoires, collectivités locales...) permet de connaître les possibilités existantes. ■

LES AIDES FISCALES

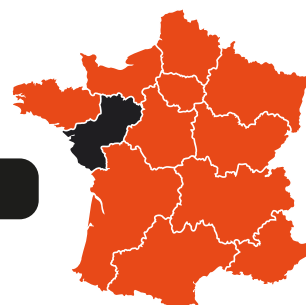
Les coups de pouce fiscaux peuvent être considérés comme des aides indirectes à l'achat ou à l'utilisation des matériels agricoles.

- Le remboursement partiel de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) sur le gasoil non routier (GNR) utilisé en agriculture représente près de 1,4 milliard d'euros par an.
- Autre aide indirecte, le dispositif d'exonération des plus-values sur la cession de matériels agricoles. Lors de la revente d'un matériel, la plus-value est exemptée d'impôt et de prélèvement MSA. Selon la fncuma, cette mesure oriente 0,6 milliard dans les comptes des entreprises agricoles plutôt que dans les caisses de l'État. De fait, cette exonération, obtenue en cédant un matériel, incite à investir dans une machine qui le remplacera. ■



FOCUS SUR LES AIDES RÉGIONALES





UN LARGE 'VOLET VÉGÉTAL' ET QUELQUES SPÉCIFICITÉS POUR LES CUMA



CHIFFRES CUMA

971 cuma
149 M€ CA
des cuma pour 2024



► AIDES 2025

5,5 M€ (toutes
aides confondues,
cuma et hors cuma)

► PRIORITÉS DE LA RÉGION

Développer la performance économique, favoriser la préservation de l'environnement et améliorer les conditions de travail, cela par la modernisation des exploitations et le développement de l'agroécologie.

► QUELS MATÉRIELS ?

La liste comporte des matériels pour toutes les productions végétales. En grandes cultures, étaient éligibles en 2024 : semoirs direct, outils de désherbage mécanique, GPS haute précision, OAD pour l'irrigation...

Attention, elle pourrait être modifiée avant sa parution en avril 2025.

- Bonifications spécifiques aux cuma (voire aux achats en copropriété) :
 - Matériel spécifique de récolte herbe et légumineuses fourragères.
 - Équipement d'épandage contribuant à la réduction des émissions d'azote ammoniacal.
 - Composteur.
 - Toasteur.
 - Coupe flexible ou à tapis pour moissonneuse-batteuse.

Des aides pour ateliers de cuma sont également disponibles.

► NOM DE LA MESURE

Plan de compétitivité et d'adaptation des entreprises (PCAE), volet végétal.

► LES FINANCEURS

Feader (60 %), Région Pays de la Loire (40 %).

► QUELS TAUX, QUELS MONTANTS ?

La version 2025 s'orienterait vers un taux unique de 30 %.

- Plancher : 10 000 €.
- Plafond : 150 000 €. Certains investissements comportent leurs propres plafonds (atelier de cuma, photovoltaïque en auto-consommation, abris froids).

► QUELS CRITÈRES ?

- Les projets sont évalués selon une grille attribuant un score. Renouvellement des générations, transition écologique, autonomie protéique et fourragère figurent parmi les principaux pourvoyeurs de points.

► POUR QUI ?

- Agriculteur seul ou en collectif.

Afin d'obtenir plus d'informations concernant les aides à l'achat de matériel dans votre zone, scannez ce QR Code et renseignez vos coordonnées et votre région.



► AUTRES AIDES

- Il existait un programme 'Pays de la Loire bocage' subventionnant certains matériels d'entretien et de valorisation du bocage. Clos depuis fin 2024, il pourrait être reconduit en 2025.
- La Région aide à la souscription de parts sociales de cuma pour un jeune agriculteur. Elle subventionne jusqu'à 50 % l'acquisition de parts sociales, avec un plafond de 1 500 €.

► QUAND SE LANCER ?

- Date d'ouverture du dispositif : Devait ouvrir mi-février 2025. L'ouverture serait reportée à la mi-avril 2025.
- Date limite de dépôt des dossiers : inconnue aujourd'hui.

► QUI CONTACTER ?

- Pour les projets de cuma :
 - Union des Cuma Pays de Loire : Caroline Quintela, tél. 02 40 16 39 58, caroline.quintela@cuma.fr



L'AVIS DE LA FRCUMA

Le PCAE végétal a été simplifié. Afin que le dossier soit validé, le porteur de projet doit réaliser une démarche de transition. Nous regrettons que le Dinacuma n'y soit plus éligible et ne permette donc plus aux cuma de valider leur dossier via ce dispositif. La région a annoncé récemment des modifications sur les appels à projets de 2025 (taux de subvention unique à 30 % sur tous les investissements, lancement du 1^{er} appel à projet mi-avril...). Nous aurons plus d'informations dans les prochaines semaines. Nous vous invitons à contacter votre fédération de cuma.



- Fdcuma de la Mayenne : Hervé Masserot, 02 43 67 37 34, herve.masserot53@cuma.fr
- Pour les autres projets : la chambre d'agriculture locale.



UNE GAMME COMPLÈTE ÉPAREUSES & BROyeurs



WWW.ROUSSEAU-WEB.COM infos@rousseau-mail.com

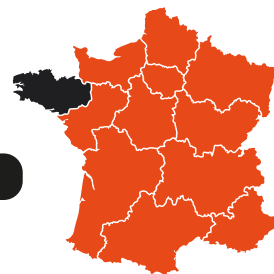
Notre savoir-faire, notre expertise et notre esprit d'innovation nous permettent de vous proposer des produits adaptés à vos besoins et un large choix de matériels alliant fiabilité, qualité de travail et confort d'utilisation.

Contactez-nous, nous vous accompagnerons dans la réalisation de votre projet !



UNE BONNE OCCASION DE SE DÉVELOPPER

BRETAGNE



► PRIORITÉS DE LA RÉGION

Accompagner l'agriculture bretonne dans sa modernisation et sa transition agroécologique:

- Réduire l'impact climatique et ses émissions de GES
- Réduire l'impact sur la ressource en eau
- Préserver la biodiversité

Le plan spécifique aux cuma soutient les investissements qui participent à la compétitivité des exploitations et à leur résilience. Il cible les investissements qui améliorent les conditions de production, de travail et permettent de réduire les intrants.

► NOM DE LA MESURE

Agri Invest.

Ce dispositif régional d'aide à l'investissement en matériel agricole déroule plusieurs cahiers des charges, dont un spécifique pour les cuma (un autre, qui se consacre aux ETA, diffère par exemple par un taux d'aide de 20 % pour la grande majorité des investissements).

Les 7 déclinaisons d'Agri Invest :

- Investissements résilients climat carbone.
- Investissements résilients eau.
- Investissements productifs.
- Investissements de transformation et vente à la ferme.
- Investissements de biosécurité en filières volailles et cunicole.
- Investissements collectifs dédiés aux cuma.
- Investissements collectifs dédiés aux ETA.

► QUELS MATÉRIELS ?

- La cinquantaine de matériels éligibles est répartie dans différentes catégories :
 - Gestion de la biodiversité.
 - Gestion des intrants de fertilisation.
 - Désherbage mécanique.
 - Gestion de l'herbe.
 - Agriculture de précision et de conservation des sols.
 - Productions végétales spécialisées.
 - Récolte du lin (nouveau en 2025).
- Top 3 des machines les plus aidées (en nombre) ces deux dernières années :
 - Équipements d'épandage (pendillards, enfouisseurs à disques ou à dents).
 - Matériels de gestion de l'herbe (faucheuses, andaineurs, faneuses...) : comme la liste est plus ouverte, les cuma ont sollicité pas mal de soutien pour s'équiper.
 - Outils de guidage.



CHIFFRES CUMA

620 cuma
73 M€ CA
des cuma pour 2024

► LES FINANCEURS

La Région Bretagne et les conseils départementaux 22, 29 et 35.

► QUELS TAUX, QUELS MONTANTS ?

- Taux d'aide : 40 %.
 - Plancher : 6 000 €.
 - Plafond : 100 000 €, ou 130 000 € si le dossier intègre un projet bâtiment. La liste des matériels éligibles précise également un montant plafond pour chaque catégorie d'outils. Une demande ne peut pas excéder 5 types d'investissements différents.
- Le bénéficiaire peut déposer 1 seule demande par appel à projet et 3 demandes maximum sur la période 2024-2027.

► UNE EXPÉRIMENTATION EN 2025

Cette année des achats de matériels d'occasion peuvent intégrer le dossier de demande d'aides. Cette ouverture concerne les semoirs pour semis direct ou simplifié (catégorie 'agriculture de précision et de conservation des sols'), ainsi que les faucheuses-andaineuses (en 'productions végétales spécialisées').

Afin d'obtenir plus d'informations concernant les aides à l'achat de matériel dans votre zone, scannez ce QR Code et renseignez vos coordonnées et votre région.



► QUELS CRITÈRES ?

Le cahier des charges précise une grille de points attribués en fonction de différents critères. En cas d'insuffisance budgétaire, la sélection des dossiers se fera sur cette base. Les dossiers qui intègrent la construction (ou la rénovation) d'un premier bâtiment, un investissement de désherbage mécanique, ou encore un matériel de la catégorie gestion de l'herbe, se trouvent priorisés. La grille favorise également les cuma en cours d'accompagnement Dinacuma et celles qui soumettent leur première demande d'aides sur la période 2023-2027.

► MODALITÉS DE SÉLECTION

Seules les demandes éligibles participent à l'appel à projets. En cas d'insuffisance budgétaire, une sélection des dossiers sera effectuée selon les critères suivants :

- Construction ou aménagement du 1^{er} bâtiment : pour les cuma sans hangar, construction d'un bâtiment neuf ou rénovation d'un bâtiment existant acheté ou loué par la cuma pour les fonctions de stockage et d'entretien des matériels de la cuma : **50 points**.
- Accompagnement Dinacuma en cours ou demande déposée : **25 points**.
- Le dossier instruit comporte au moins un matériel de la catégorie désherbage mécanique : **20 points**.
- Le dossier instruit comporte au moins un matériel de la catégorie gestion de l'herbe et système herbager : **15 points**.
- Première demande de la cuma sur la période 2023-2027 : **10 points**.

► POUR QUI ?

- Les cuma dont le siège est en Bretagne.

► QUAND SE LANCER ?

- Date d'ouverture du dispositif : 30 janvier 2025.
- Date limite de dépôt des dossiers : 30 mai 2025.

► QUI CONTACTER ?

La fédération des cuma de Bretagne.
Tél. 02 96 79 22 77 ; subvention.bzh@cuma.fr



L'AVIS DE LA FRCUMA

La Région a une politique conséquente de soutien des investissements des cuma. Nous avons eu de bons échanges pour la mise en place du dispositif actuel. Ce dernier est lisible et le dépôt de dossier est simple. En participant au comité de pilotage, nous avons la possibilité de proposer des idées et de remonter des problèmes rencontrés sur le terrain. Cela illustre aussi la souplesse du programme. Par exemple pour cette année, les cuma ont la possibilité d'intégrer certains outils d'occasion dans leurs dossiers.

En revanche, nous constatons que l'enveloppe globale de ce soutien aux investissements des cuma devient limitante. Lors du précédent appel à projets, deux dossiers ont dû être écartés pour cette raison. Ce constat doit en même temps nous inciter à améliorer le taux de réalisation de nos projets.



HORS CUMA



► PRIORITÉS DE LA RÉGION

Comme pour les cuma, accompagner l'agriculture bretonne dans sa modernisation et sa transition agroécologique, mais avec des particularités des dispositifs carbone et eau, afin de permettre aux agriculteurs de :

- Faire face aux aléas climatiques.
- Réduire l'impact sur la ressource en eau.
- Intégrer les enjeux environnementaux en maintenant la productivité, la compétitivité et viabilité.

► NOM DE LA MESURE

Agri Invest.

- Résilient climat carbone.
- Résilient eau.

► LES FINANCEURS

- Région + Europe (Feader) + départements et Agence de l'eau.

► QUELS TAUX, QUELS MONTANTS ?

- Taux d'aide : 40 %.
- Plancher : 6 000 €.
- Plafond : 120 000 € (ou 170 000 € pour gaec à deux, ou 200 000 € pour gaec à trois).

► QUELS CRITÈRES ?

- Agriculteurs et sociétés à objet agricole ayant leur siège en Bretagne et à jour des contributions sociales.
- Les dossiers complets seront sélectionnés selon un barème de notation précisé dans le cahier des charges.

► QUAND SE LANCER ?

- Date limite de dépôt des dossiers : 31 juillet 2025.

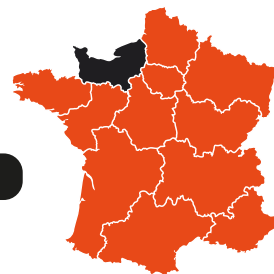
Le dépôt des demandes se réalise en ligne depuis le site : <https://aides.bretagne.bzh/>

► QUI CONTACTER ?

La chambre d'agriculture.

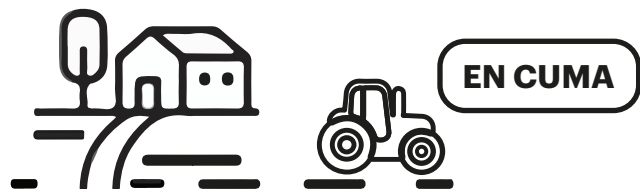
► QUELS MATÉRIELS ?

- Gestion de l'herbe (faucheuses, faneuse, andaineur, dérouleuse de round, autochargeuse, enrubanneuse, distributrice de betteraves).
- Désherbage mécanique (dont semoir couverts végétaux, éciameuse ou robot).



POUR LE MATÉRIEL, PRIORITÉ AU COLLECTIF

NORMANDIE



CHIFFRES CUMA

670 cuma
60 M€ CA
des cuma pour 2023

► PRIORITÉS DE LA RÉGION

Les priorités de la région sont de favoriser :

- Le renouvellement des générations.
- La transition environnementale et l'adaptation au changement climatique.
- Le développement de la valeur ajoutée dans l'économie de leur exploitation.
- L'innovation.

► NOM DE LA MESURE

NAI, pour Normandie Agriculture Investissement, se ramifie en deux orientations :

- Les projets conquérants
- Les projets d'amélioration et d'adaptation

La première catégorie accompagne les bénéficiaires en phase d'installation ou de transition (vers HVE, AB, agroforesterie, diversification...).

Cette dénomination 'projets conquérants' constitue le premier rang de priorité du dispositif d'aides. Les projets de cuma peuvent

aussi bénéficier de ce soutien, à condition de justifier d'un investissement lié :

- À la transition numérique
- Aux filières émergentes et innovantes (notamment la valorisation et l'entretien des haies)
- À un matériel porteur d'une innovation significative démontrant un saut de technologie majeur.

Des projets qui s'inscrivent dans une continuité de la structure en rythme de croisière seront quant à eux caractérisés 'amélioration' et 'adaptation'.

► LES FINANCEURS

Feader et Région Normandie.

Pour des investissements plus modérés (jusqu'à 10 000 €), les cinq départements normands proposent une aide à l'investissement des agriculteurs et des cuma, de 40 % dans le cas général. Les conditions et la liste des matériels éligibles diffèrent selon les départements.

► QUELS MATÉRIELS ?

- **Matériels éligibles dans le cadre d'un investissement collectif, y compris dans le cadre d'un renouvellement d'outils de plus de 7 ans :**
 - Épandeur à fumier.
 - Tonne à lisier et enfouisseurs (hors digestat).
 - Matériels de valorisation de l'herbe.
 - Ramasseuse à fruits.
 - Véhicules de traction à motorisation innovante (hydrogène, hybride...).
 - Investissements dans le cadre de filières émergentes ou innovantes.
- **Matériels de valorisation/entretien de haies.**
- **Équipements de transformation, de conditionnement et vente en circuits courts.**
- **Top 3 des machines qui sollicitent le plus d'aides (en nombre) :**
 - Tonnes à lisier avec pendillards ou enfouisseurs.
 - Presse, combiné d'enrubannage
 - Plateau fourrager



L'AVIS DE LA FRCUMA

Accéder aux aides de la Région Normandie est devenu difficile. Jusqu'en 2022, les cuma représentaient 10 % des dossiers de demande d'aide sur les investissements dans le dispositif PCAE accessible aux agriculteurs et aux cuma. Depuis 2023, c'est moins de 1 % des dossiers agricoles. En plus de cet accès restreint, les principaux dossiers des cuma qui ont été financés sont en dispositif 'adaptation' avec une aide à 20 % alors que le dispositif 'conquérant' à 40 % ne concerne que des innovations technologiques majeures (tracteurs bioGNV, par exemple). Pas étonnant qu'en deux ans, un seul dossier cuma 'conquérant' ait été accepté. Le réseau cuma normand est mobilisé pour faire en sorte que la Région Normandie priorise les projets collectifs et les investissements stratégiques pour les cuma : hangar, tracteur, matériel agroécologique...



Afin d'obtenir plus d'informations concernant les aides à l'achat de matériel dans votre zone, **scannez ce QR Code et renseignez vos coordonnées et votre région.**



► QUELS TAUX, QUELS MONTANTS ?

- Taux d'aide : 40 % (volet 'conquérant') ou 20 % (volet 'amélioration').
- Plancher : 10 000 €.
- Plafond :
 - 200 000 €, porté à 400 000 € pour les collectifs (volet 'conquérant').
 - 150 000 €, porté à 300 000 € pour les collectifs (volet 'amélioration').
- Montant de l'enveloppe : 114 M€ pour la période 2023-2027.

► QUELS CRITÈRES ?

- Agriculteurs, sociétés agricoles et cuma.
- Le dispositif prévoit 4 rangs de priorités :
- Projets conquérants.
 - Transition et changement climatique.
 - Achat de matériel collectif.
 - Amélioration de l'outil ou des conditions de travail.

► POUR QUI ?

Le bénéficiaire doit avoir son siège sur la région Normandie.

► QUAND SE LANCER ?

Le dépôt des dossiers est possible en continu. Sur 2024, il a

► QUALITÉ DE L'EAU

Les années passées, l'agence de l'eau Seine Normandie a proposé une aide à l'investissement, accessible sur une très grande majorité du territoire normand. En 2024, une subvention de 35 % était ainsi possible pour des achats de matériel de désherbage mécanique, de gestion de l'herbe ou d'entretien des espaces. À ce stade, la décision de reconduire ou non un appel à projets comparable pour 2025 n'est pas encore connue.

toutefois été suspendu de juin à septembre afin de réviser le dispositif.

► QUI CONTACTER ?

- Caroline Revert (14, 50 et 61), fédération des cuma Normandie Ouest : 06 88 78 33 08 - caroline.revert@cuma.fr
- Denis Letellier (27 et 76), fédération des cuma Seine Normandie : 07 71 92 08 44 - denis.letellier@cuma.fr
- Hors cuma : les chambres d'agriculture notamment proposent un accompagnement au dépôt des dossiers.

Volumetra 20 000 I **ADVANTAGE** :

équipé pour différents outils d'épandage (rampes et injecteurs)



Boîtier de commande en cabine + écran Touch-Control



Différents pré-équipements



Hydro-Tandem boulonné et déplaçable



Relevage Intégré et équipement hydraulique « Automate 2+4 »



SCAN ME





HOMOLOGATION UE 18/2012



www.joskin.com



MÊME DISPOSITIF MAIS UNE ENVELOPPE MOINS ÉPAISSE

CENTRE-VAL DE LOIRE

EN CUMA
ET HORS CUMA

► AIDES 2025

5 M€



► PRIORITÉS DE LA RÉGION

- Risques climatiques.
- Protection des ressources naturelles eau, financement des agences de l'eau.
- Modernisation des exploitations agricoles.
- Modernisation des exploitations agricoles en faveur des jeunes agriculteurs.

► NOM DE LA MESURE

Soutien aux investissements agricoles productifs (SIAP).

► LES FINANCEURS

- Cofinancement du Feader à 60 % et de la Région à 40 %.
- Comme en 2023, les agences de l'eau Loire Bretagne et Seine Normandie peuvent contribuer pour la ligne Protection des ressources naturelles eau. Mais il n'y a pas eu d'appel à projets en 2024.

► QUELS MATÉRIELS ?

- Pour les risques climatiques, certains matériels de protection contre les aléas climatiques. Il s'agit des tours et équipements antigel, des équipements de limitation de la consommation en eau pour l'irrigation.
- Pour la protection des ressources naturelles eau : les investissements productifs dont la liste est publiée par chacune des deux agences de l'eau Loire Bretagne et Seine Normandie. Il s'agit par exemple de matériels de désherbage mécanique, strip till, etc.
- Pour la modernisation par les cuma, la priorité est donnée à l'élevage et dans une moindre mesure, aux filières spécialisées, telles les semences, la viticulture et l'arboriculture. En élevage, la priorité est donnée à l'autonomie fourragère, notamment par les chaînes de récolte. Mais aussi l'épandage, la pénibilité du travail grâce aux télescopiques. Une spécificité des cuma : l'aide au bâtiment et à l'achat du premier tracteur.
- Top 3 des machines les plus aidées (en nombre) ces deux dernières années : épandeurs, déchaumeurs et broyeurs.

CHIFFRES CUMA

635 cuma

31 M€ CA

des cuma pour 2024

- Le conseil départemental du Loir-et-Cher participe au financement de l'équipement des cuma. C'était encore le cas en 2024. Le taux est de 40 % et se substitue à la Région.

► QUELS TAUX, QUELS MONTANTS ?

- Pour les cuma, sur l'axe 'risques climatiques' 40 %, et 55 % sur les autres axes. Dans le détail, la bonification spéciale cuma par rapport à un agriculteur individuel est de 10 % pour les axes 'risques climatiques' et 'protection de la ressource eau'. Elle grimpe à 25 % pour l'axe 'modernisation' et 15 % pour l'axe 'modernisation' concernant les JA.
- Plancher : 12 500 € HT de dépenses éligibles retenues après instruction.
- Plafond : 200 000 € HT.

Montant des subventions 2025 :

- 3 M€ au titre du Feader sachant que la Région complète à hauteur de 40 % du montant de l'aide totale.

► QUELS CRITÈRES ?

- Pour le SIAP 06 ET 07, la priorité est donnée aux investissements liés à l'élevage, en particulier l'autonomie alimentaire des exploitations. Sont concernés : les chaînes de récolte des fourrages, l'épandage des effluents, le premier tracteur et télescopique, les hangars de stockage de matériel pour les cuma.
- Critères de sélection des dossiers 'modernisation' : la nouveauté de la grille scoring en voie d'être officialisée pour retenir les dossiers est que tous les dossiers cuma passent le seuil minimum d'éligibilité de 100 points. Mais dans le même temps, les dossiers des cuma avec salarié partiront avec un bonus 20 points.

Afin d'obtenir plus d'informations concernant les aides à l'achat de matériel dans votre zone, scannez ce QR Code et renseignez vos coordonnées et votre région.



► POUR QUI ?

• Pour les cuma les groupes avec salariés devraient peser plus dans la grille de scoring, discriminant les dossiers déposés.

► QUAND SE LANCER ?

Deux appels à projets vont avoir lieu. D'abord du 10 mars 2025 au 30 avril 2025 : SIAP 04-06. Et du 1^{er} septembre 2025 au 31 octobre 2025 : SIAP 07-05.

Attention ! La période de dépôt des dossiers est courte. Il est fortement recommandé d'anticiper la constitution des dossiers.

► QUI CONTACTER ?

- **Loiret.** Kevin Gallien : tél. 02 38 97 82 33 / 06 24 69 56 14 ; e-mail : kevin.gallien@cuma.fr
- **Cher.** Kévin Chantereau : tél. 07 71 94 41 34 ; kevin.chantereau@cuma.fr
- **Loir-et-Cher.** Anthony Chambrin : tél. 07 86 66 06 81 ; anthony.chambrin@cuma.fr
- **Eure-et-Loir.** François Ferrando : tél. 02 36 65 96 92 / 07 71 25 89 71 ; francois.ferrando@cuma.fr

• **Indre-et-Loire.** Sylvie Lhéritier : tél. 07 71 25 80 20 ; sylvie.lheritier@cuma.fr

• **Indre.** Céline Rabasté : tél. 02 54 61 62 46 / 06 73 36 49 37 ; celine.rabaste@cuma.fr

• **Hors cuma,** la chambre d'agriculture locale.



L'AVIS DE LA FRCUMA

« Nous avons eu une écoute au conseil régional en fin d'année 2024 et en début d'année 2025. Notre demande était de modifier la grille de sélection en cohérence avec les priorités de la Région et du développement des cuma, ce qui a en partie été retenu. Le montant de l'enveloppe globale 2025 sera plus faible, mais la conjoncture économique risque de freiner les investissements. »



FINANCEMENT À TAUX BONIFIÉ

0,85%

SUR 3 CAMPAGNES

VALABLE DU 01/02/2025 AU 31/03/2025 INCLUS

Scannez ce QR Code pour découvrir l'offre en détail

MODALITÉS DE L'OFFRE

(1) Exemple de crédit pour un chargeur télescopique Merlo TF27.6 au tarif public conseillé de 89 100€ H.T. au taux nominal annuel de 0,85% (hors frais de dossier et hors assurance facultative) pour un prêt amortissable en 3 échéances annuelles. Remboursement d'une 1^{ère} échéance annuelle de 29 526€ à 1 mois de la livraison suivie de 2 échéances annuelles de 30 188€ (frais de dossier en sus de 205€ T.T.C.). Durée totale du crédit : 25 mois. TAEG fixe (Taux Annuel Effectif Global) de 1,021% hors assurance facultative. Coût total du crédit : 1 009€ hors assurance facultative. Sous réserve d'acceptation du crédit par un des organismes prêteurs partenaires et de la validité du taux présenté pour le mois en cours.

(2) Offre soumise à conditions, réservée aux exploitants agricoles, coopératives d'utilisation de matériels agricoles (CUMA) ou entreprises de travaux agricoles (ETA) pour tout achat de matériel neuf auprès d'un concessionnaire agréé de la marque Merlo entre le 01/02/2025 et le 31/03/2025 inclus et limitée aux modèles agricoles TF27.6, TF30.7, TF33.7, TF30.9, TF35.7, TF33.9, TF42.7, TF38.10, TF50.8, TF45.11, TF65.9, MF34.7, MF34.9, MF44.7 et MF44.9. Offre valable uniquement en France métropolitaine et non cumulable avec toute autre remise ou offre en cours et dans la limite des stocks disponibles. Offre modifiable à tout moment et sans préavis.

(3) Consultez les modalités auprès d'un concessionnaire agréé de la marque Merlo pour découvrir cette offre en détail.

marketing@merlo-france.fr • 01 30 49 43 60 • merlo.com

UN VOLUME FINANCIER IMPORTANT

► PRIORITÉS DE LA RÉGION

Quatre priorités sont définies :

- Modernisation des exploitations.
- Adaptation au changement climatique et transition.
- Investissements agricoles environnementaux, dits non productifs.
- Diversification (transformation et commercialisation de produits agricoles de la ferme, production d'énergies renouvelables, développement des agro-ressources, accueil du public à la ferme et diversification agricole).

► NOM DE LA MESURE

Soutien aux investissements agricoles SIA.

► LES FINANCEURS

Feader, Région. Plus de 40 M€ sont mobilisés sur le Feader pour la période 2023-2027, toutes aides confondues.

Le Feader subventionne 60 % l'aide et la Région 40 %.

► QUELS TAUX, QUELS MONTANTS ?

- 40 % + 10 % pour les exploitations certifiées en agriculture biologique ou en conversion + 10 % pour les jeunes agriculteurs, bénéficiaires de l'AIJA.
- Pas de bonification spéciale pour les cuma mais une contrainte de plafond de 250 000 € ; quand il est de 400 000 € pour toutes les exploitations d'élevage, lorsque l'élevage est majoritaire sur l'exploitation ; de 200 000 € pour toutes les autres exploitations.
- Les projets doivent présenter un montant minimum de dépenses éligibles de 5 000 €, et un devis minimum de 1 000 €.

► QUELS CRITÈRES ?

Sélection selon un nombre de points cumulés en fonction de critères. Il y a par exemple 4 points pour 'Investissement permettant le maintien et/ou l'accroissement de la biodiversité de l'exploitation : biodiversité naturelle (infrastructures agroécologiques) et biodiversité cultivée ou élevée', etc. Le cumul de points correspondants aux critères ciblés produit un score.

► POUR QUI ?

Il n'y a pas de bonification pour les cuma. Mais sur la grille de scoring permettant de sélectionner les dossiers, la cuma procure une majoration de points. Joindre alors les justificatifs de statut, cotisation ou adhésions HCCA, frcuma, etc.

► QUAND SE LANCER ?

L'appel à projets a lieu habituellement à l'automne. Surveiller le lancement dès l'été. En 2024, il s'est déroulé entre le 18 septembre et le 18 novembre.

► QUI CONTACTER ?

- Kévin Gallien, animateur de fédération de frcuma pour l'Île-de-France : 06 24 69 56 14 - kevin.gallien@cuma.fr
- Hors cuma : la chambre d'agriculture locale.

ÎLE-DE-FRANCE



EN CUMA
ET HORS CUMA



CHIFFRES CUMA

78 cuma environ
3,8 M€ CA
des cuma pour 2023

► QUELS MATÉRIELS ?

- Les catégories de matériels éligibles sont listées pour chaque axe prioritaire de la Région. Elles sont larges et les matériels éligibles sont très nombreux.
 - Top 3 des machines aidées ces 2-3 dernières années :
 - Les broyeurs sont par exemple apparus dans plusieurs dossiers, et avant eux les déchaumeurs à pattes d'oie. Mais attention, en 2024, les listes de matériels éligibles ont changé par rapport à l'appel à projet de décembre 2023.
 - Les déchaumeurs à pattes d'oie ne faisaient par exemple plus partie de la liste des investissements éligibles.
 - Les scalpeurs et les épaveuses ont fait l'objet d'un plafonnement des dépenses de 30 000 €.
- On peut donc encore être soumis à de nouvelles conditions sur certains investissements.



L'AVIS DE LA FRCUMA

La Région Île-de-France consacre des moyens financiers importants. Mais les cuma sont encore peu reconnues. Elles ne bénéficient pas d'un accompagnement financier distinct. Globalement, le dispositif est peu lisible et des subventions sont plus élevées en fonction de la nature de certains équipements. Enfin, les délais pour déposer les dossiers sont très courts. Il faut être vigilant pour constituer rapidement le dossier qui est assez complexe avec toutes les pièces requises.



Afin d'obtenir plus d'informations concernant les aides à l'achat de matériel dans votre zone, scannez ce QR Code et renseignez vos coordonnées et votre région.





PRÊT NOUVEL INSTALLÉ EN AGRICULTURE

**ÊTRE UNE
BANQUE POPULAIRE,
c'est faciliter votre installation
agricole avec une solution
de financement privilégiée⁽¹⁾.**

TAUX PRÉFÉRENTIEL 1,90%⁽²⁾

**BANQUE
POPULAIRE**



la réussite est en vous



Document à caractère publicitaire et sans valeur contractuelle.

(1) Offre réservée aux agriculteurs, éleveurs et viticulteurs, soumise à conditions et sous réserve d'acceptation de votre dossier de prêt par les Banques Populaires adhérentes à l'offre.

(2) Taux d'intérêt préférentiel hors frais de dossier, de garantie et d'assurance.

BPCE, société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 197 856 880 € dont le siège social est situé 7, promenade Germaine Sablon 75013 PARIS, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 493 455 042 - Agence ID-Shop - Crédit photo : Julie LE CAM.

A LONG WAY TOGETHER



AGRIMAX FORCE

Quelles que soient vos exigences, AGRIMAX FORCE est votre meilleur allié pour les tâches de travail du sol et de transport effectuées avec des tracteurs de grande puissance. Grâce à sa technologie IF, ce pneu radial peut transporter de lourdes charges avec une pression de gonflage inférieure à celle d'un pneu standard, ce qui réduit le tassement du sol et garantit une excellente traction. Le pneu AGRIMAX FORCE est également doté d'un bourrelet spécial renforcé qui contribue à prolonger son cycle de vie, assurant d'excellentes performances même à grande vitesse tout en réduisant la consommation de carburant.

AGRIMAX FORCE est la réponse de BKT en termes de productivité et de résistance pour les tracteurs de grande puissance.



Découvrez la
gamme BKT



GROWING TOGETHER

[in](#) [f](#) [X](#) [v](#) [i](#) [d](#) [bkt-tires.com](#)



IMPORTATEUR POUR LA FRANCE



STERENN Pneumatiques
ZA de la Maze - 70360 SCEY-SUR-SAÔNE
Tél. : 0384929700
Fax : 0384927203
contact@sterennpneumatiques.com

DES CHANGEMENTS POUR 2025

AURA



► AIDES 2025

5,6 M€


EN CUMA

► PRIORITÉS DE LA RÉGION

Développement des collectifs

- Création d'une nouvelle activité ou construction d'un bâtiment.
- Acquisition d'un automoteur.
- Accompagnement formalisé du groupe via un Dina, une formation.

Critères agroécologiques

- Stockage du carbone dans le sol.
- Autonomie des exploitations (alimentation animale, énergie...).
- Amélioration des performances environnementales (nouvelles technologies, sobriété énergétique, préservation des sols...).
- Réduction de la pénibilité du travail et amélioration de la sécurité.

► NOM DE LA MESURE

Dispositif 204 'Investir en collectif d'agriculteurs'.

► LES FINANCEURS

- Région AuRA, Feader, Métropole Grand Lyon.
- Les départements 01, 15, 26, 43, 69, 73 et 74 abondent directement la mesure en complément.
- L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.
- Sur certains secteurs, aides possibles des communautés de communes, bassins versants, compensation agricole...

► QUELS TAUX, QUELS MONTANTS ?

- Le renouvellement des matériels qui étaient subventionnés à hauteur de 30 % passe désormais à 15 %.
- Les matériels d'occasion restent éligibles à un taux de 30 %.
- La majoration de 15 % pour porter le taux à 45 % sur une liste de matériels agroécologiques reste effective.
- Les matériels de TP du type mini-pelle ne sont plus éligibles.
- Le matériel forestier est toujours subventionné mais ne bénéficie plus de la majoration de 15 %.
- En plus des bâtiments traditionnels, la mesure est désormais ouverte pour les bâtiments de séchage en grange.
- Pour la période 2023-2027, le nombre de matériels éligibles par cuma était d'un maxi de 7 et un bâtiment. À partir de 2025, ce nombre maxi de matériels éligibles par cuma passe à 5.
- Toujours pour la période 2023-2027, la dépense éligible par cuma était de 350 000 € et passe à 175 000 € pour le reste de la programmation.
- Si le dossier n'active pas les points 'nouvelle activité', le taux de base de subvention passe à 15 %.

► QUELS MATÉRIELS ?

Tous les matériels de productions agricoles

CHIFFRES CUMA

1 182 cuma

(sans l'Allier et l'Ain, départements non-adhérents)

54 M€ CA

des cuma pour 2024

► QUELS CRITÈRES ?

- Une grille de notation qui sert dans un premier temps à filtrer les dossiers en fonction de certains critères.
- Puis, en commission, la Région effectue normalement un tri en fonction de l'enveloppe. En 2024, si le dossier obtenait moins de 30 points, il était éliminé d'office. En 2025, la notation pour les automoteurs passe de 11 à 15 points, et les bâtiments à 15 points. Une création d'activité permet d'avoir 18 points au lieu de 20.

► QUAND SE LANCER ?

La période d'appel à projets sera très courte pour avoir des financements qui seront alloués sur l'année 2025. La fin de dépôt des dossiers est fixée pour la fin juin. La date d'ouverture serait au mieux début mai mais pourrait être reportée. La Frcuma conseille donc de bien anticiper la construction des dossiers pour qu'ils soient déposés dans les temps.

► QUI CONTACTER ?

Les animateurs des fédérations de proximité.



L'AVIS DE LA FRCUMA

Nous souhaitons que l'accompagnement des cuma (Dina, formation...) soit plus pris en compte pour l'octroi d'aides mais cela n'a pas été le cas. A contrario, la grille de notation comporte toujours autant de points sur des critères techniques, qui poussent les cuma à un suréquipement en termes d'options. Même si il y a des modifications pour 2025, la Région AuRA reste très bien placée en termes d'accès aux aides avec une ouverture sur une grande liste de matériels.



Afin d'obtenir plus d'informations concernant les aides à l'achat de matériel dans votre zone, scannez ce QR Code et renseignez vos coordonnées et votre région.



HORS CUMA



► PRIORITÉS DE LA RÉGION

- Aider à l'investissement en matériels pour productions végétales.
- Réduire ou supprimer les produits phytosanitaires.
- Mieux maîtriser l'épandage des engrais minéraux et organiques.
- Accompagner le monde rural vers des pratiques agroécologiques.

► POUR QUI ?

Les agriculteurs actifs, les ETA et les JA.

► QUELS TAUX ?

- Financement de 25 à 40 % des investissements.
- Le taux d'aides appliqué pour les projets sélectionnés est de 25 %. Une majoration de 10 % est octroyée pour les matériels de suppression de l'utilisation des produits phyto. Une seconde majoration de 5 % est accordée aux agriculteurs nouvellement installés, y compris les JA.

► PLANCHER ET PLAFOND

- Pour la programmation 2023-2027, 3 projets par agriculteur ou gaec peuvent être déposés.
- Plancher : 5 000 €HT / • Plafond : 50 000 €HT. Pour les gaec, le plafond est multiplié par le nombre d'associés dans la limite de 2.

► QUELS MATÉRIELS ?

Les matériels neufs ou d'occasion dans les gammes suivantes.

- Matériels de réduction, suppression ou maîtrise de l'utilisation des produits phyto (désherbage mécanique ; entretien sous clôture en élevage ; matériel spécifique pour l'entretien de l'enherbement en viticulture, arboriculture, maraîchage, horticulture et PPAM ; certaines options spécifiques pour les pulvérisateurs ; aires de lavage)
- Maîtrise de l'épandage d'engrais minéraux et organiques. (pesée embarquée des effluents d'élevage sur tonne ou épandeur avec ou sans DPA ou DPAE ; DPA ou DPAE sur tonne à lisier ; rampes pendillards, enfouisseurs à dents et à disques pour tonne à lisier ; épandeur à table d'épandage ; outils d'aide à la décision pour l'application de la fertilisation ; système de coupure de tronçon et/ou limiteur de bordures sur épandeur d'engrais ; enfouisseur d'engrais sur bineuse ou semoir monograine...)

► QUAND SE LANCER ?

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 16 mai 2025.

► QUI CONTACTER ?

La chambre d'agriculture locale..

ENTRAID MÉDIAS

100%
du contenu à
portée de main.

Accédez à toute l'information
sur le machinisme agricole
où que vous soyez !

- 19 éditions en version numérique
Entraid | Rayons X | Guide Pratique
- Site Entraid.com en illimité
- Newsletters abonnés exclusives
- Accès illimité au Simulateur Rayons X en ligne
- Accès à toutes nos archives magazines

50
ans



entraid.com

UN MONTANT D'AIDES INCERTAIN POUR 2025

PACA



► AIDES 2025

700 000 € à 1 M€
(en cours de négociation)



EN CUMA

► PRIORITÉS DE LA RÉGION

Aides aux investissements agricoles collectifs des cuma qui participent notamment à la réduction des charges dans les exploitations agricoles adhérentes tout en répondant aux objectifs de diminution des risques, de réduction de la pénibilité et d'adaptation aux enjeux environnementaux.

► NOM DE LA MESURE

Mesure H135.

► LES FINANCEURS

- Conseil régional PACA.
- Certains départements complètent dans certains cas :
 - Alpes-Maritimes : le conseil départemental complète la subvention régionale jusqu'à 50 % du prix HT du matériel.
 - Bouches-du-Rhône : enveloppe de 350 000 € qui permet un financement des matériels éligibles entre 10 et 15 % en plus de l'aide régionale. Le taux est adapté en fonction des demandes, de manière à ne pas dépasser le montant de l'enveloppe.
 - Vaucluse : enveloppe de 90 000 € à répartir sur les différents matériels investis par les cuma.
 - Var : en discussion avec le conseil régional.

► QUELS TAUX ?

En 2024, le taux prévu de 20 % avait été porté exceptionnellement à 25 %. Pour 2025, le taux devrait revenir à 20 % mais tout dépendra du montant de l'enveloppe allouée.

► QUELS CRITÈRES ?

Uniquement pour du matériel neuf.

► POUR QUI ?

Uniquement pour les cuma.

► QUAND SE LANCER ?

Les dates précises ne sont pas encore fixées. Pourtant deux périodes de dépôt de dossier devraient être validées : de la mi-avril à la mi-juin pour la première et de mi-octobre à mi-décembre pour la seconde.

► QUI CONTACTER ?

Les animateurs des fédérations de cuma dans chacun des départements.

CHIFFRES CUMA

300 cuma
9 M€ CA
des cuma pour 2024

► QUELS MATÉRIELS ?

- Tous les matériels neufs qui participent aux cycles de production des filières de la Région, du travail du sol à la récolte.

À noter que pour 2025, les mini-pelles sont désormais éligibles.

- Top 3 des machines les plus aidées en PACA en 2024 : machines à vendanger (8), tracteurs (6), épandeurs à fumier (5).



L'AVIS DE LA FRCUMA

En 2024, les aides octroyées ont dépassé l'enveloppe de 250 000 €. Cette somme sera certainement déduite de l'enveloppe 2025, qui resterait à 700 000 € comme l'année dernière. Le taux qui était de 25 % en 2024 passerait à 20 % pour cette année. 2025 risque d'être une année difficile pour les investissements des cuma de PACA



Afin d'obtenir plus d'informations concernant les aides à l'achat de matériel dans votre zone, scannez ce QR Code et renseignez vos coordonnées et votre région.



ENTRAID MÉDIAS

NOUVEAUX SERVICES ABONNÉ

NOUS SEMONS **+** DE CONTENUS
SANS QUE VOUS NE METTIEZ **+** DE BLÉ



En tant qu'abonné au média Entraid, vous bénéficiez désormais de nouveaux services inclus dans votre abonnement : 100 % de vos contenus sont accessibles en ligne, des expériences audio inédites, le meilleur du comparateur Rayons X, des vidéos exclusives... Ces contenus viennent s'ajouter aux 19 éditions premium qui sont livrées chez vous chaque année en version papier (11 Mensuel Entraid + 4 éditions du magazine Rayons X + 4 Guides thématiques).



LISEUSE
NUMÉRIQUE



EXPÉRIENCES
AUDIO

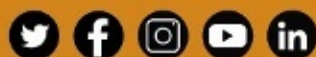


COMPARATEUR
RAYONS X



VIDÉOS
UNIKES

Rendez-vous sur entraid.com



RETOUR À UNE ENVELOPPE SPÉCIFIQUE 'CUMA'

OCCITANIE



► AIDES 2025

6 M€



EN CUMA

► PRIORITÉS DE LA RÉGION

Soutien financier accordé aux investissements qui rentrent dans le cadre de la politique agricole régionale, dans cet ordre de priorité : agroécologie, lutte contre les aléas climatiques, autonomie alimentaire des élevages, bien-être et santé animale, bien-être et qualité de vie au travail (QVT), sécurisation de la production, amélioration de la qualité des produits et renforcement de la compétitivité des exploitations, transition énergétique et lutte contre le réchauffement climatique, augmentation de la valeur ajoutée de la production (transformation, conditionnement, commercialisation à la ferme).

► NOM DE LA MESURE

Dispositif unique - volet cuma.

► LES FINANCEURS

Région ou agences de l'eau : 40 %, Feader : 60 %.

► QUELS TAUX, QUELS MONTANTS ?

- Taux de 35 % pour les matériels sur la liste spécifique aux cuma
- Plancher : 20 000 € pour la dépense éligible
- Plafond : dépense éligible pour les matériels figurant sur la liste spécifique 'cuma' plafonnée à 50 000 € par matériel et subventions plafonnée à 17 500 €. Par ailleurs, le plafond d'investissement par dossier (1 demande par an et par cuma) est de 450 000 € et les investissements de la cuma sont plafonnés à 900 000 € sur la période 2023-2027.

► QUELS CRITÈRES ?

- Seul l'investissement prépondérant est pris en compte.
- **Nouvelle grille** (par rapport à 2024) reposant sur trois critères :
 - 1- Récurrence de l'aide : on privilégie les cuma qui n'ont pas bénéficié d'aides récemment.
 - 2- Priorité par type de matériel, reprenant les priorités politiques régionales.
 - 3- Cuma ayant réalisé un conseil stratégique (Dinacuma).

► POUR QUI ?

- Pour les cuma uniquement.
- Sélection : système de 'scoring' basé sur les priorités de la Région Occitanie pour le dispositif.

► QUAND SE LANCER ?

- Date d'ouverture du dispositif : 19 mars 2025.
- Date limite de dépôt des dossiers : 13 juin 2025.

CHIFFRES CUMA

1 450 cuma

70 M€ CA

des cuma pour 2024

► QUI CONTACTER ?

La fédération des cuma de proximité.

► QUELS MATÉRIELS ?

- Liste dédiée aux cuma : équipement pour l'autonomie fourragère et protéique des exploitations, autonomie azotée, bois-énergie, matériels spécifiques à certaines productions (semences, viti, arbo, maraîchage, PPAM), tracteur, bien-être et contention des animaux, prévention des incendies, TCS (à retrouver en détail sur le site internet de la Région Occitanie).
- Top 3 des machines les plus aidées (en nombre) ces deux dernières années : matériels de fenaison et de récolte de l'herbe, matériels d'entretien et de préparation du sol en agroécologie, tracteurs.



L'AVIS DE LA FRCUMA

Le dispositif est toujours en phase de stabilisation, avec un règlement qui évolue. D'où l'importance de se faire accompagner.



Afin d'obtenir plus d'informations concernant les aides à l'achat de matériel dans votre zone, **scannez ce QR Code et renseignez vos coordonnées et votre région.**



HORS CUMA



► PRIORITÉS DE LA RÉGION

- **Dispositif unique** : soutien financier accordé aux investissements qui rentrent dans le cadre de la politique agricole régionale, dans cet ordre de priorité : porteur de projet ou associé récemment installé (< 5 ans) et/ou ayant réalisé un contrat agriculture durable validé par la Région, lien avec certification AB, enjeu de qualité de l'eau, puis investissements en lien avec le bien-être animal et la sécurité animale, lutte contre les aléas climatiques, autonomie alimentaire des troupeaux (séchage en grange et FAF), amélioration du bien-être au travail et de la qualité de vie au travail, puis sécurisation, amélioration de production, renforcement de la compétitivité.
- **PASS** : 'petits investissements dans les exploitations agricoles', dont le volet agroéquipement permet de soutenir les petits investissements en lien avec l'agroécologie tout en contribuant à la viabilité économique de l'exploitation : viabilité économique, augmentation de la valeur ajoutée, nouveaux marchés, résilience des exploitations et lutte contre le changement climatique, préservation des ressources naturelles, amélioration des conditions et de la qualité de vie au travail, diversification. Matériel d'occasion éligible (avec facture initiale, investissement non aidé initialement, prix inférieur au neuf, conformité aux normes).

► NOM DES MESURES

Dispositif unique volet exploitation agricole + Pass 'Petits investissements dans les exploitations agricoles', volet agroéquipement seul.

► LES FINANCEURS

- Dispositif unique : Région ou agences de l'eau, Feader.
- PASS : Région et agences de l'eau.

► QUELS TAUX, QUELS MONTANTS ?

- Dispositif unique : liste spécifique 'agroéquipement'.
 - Si intervention agence de l'eau (agroéquipement), 40 % pour les investissements productifs
 - Avec des bonifications cumulables jusqu'à 55 % (installation, montagne, bio, SIQO-certification-labelisation).

► QUELS MATÉRIELS ?

Pour consulter la liste dédiée aux exploitations : disponible sur le site internet de la Région Occitanie



► AIDES 2025

Dispositif unique, volet 'exploitations' :

23,4 M€ répartis en trois appels à projets de 7,8 M€ chacun.

► POINTS DE VIGILANCE

- Les modalités indiquées pour le dispositif unique, volet 'exploitations', ne sont fermes que pour le premier appel à projets (du 18 février au 15 avril 2025).
- Pour les 2^e et 3^e appels à projets, les modalités ne sont pas connues début 2025.

- Sans intervention agence de l'eau, 25 %.
 - Taux d'aide publique pour les investissements de préservation des cours d'eau, points d'abreuvement et gestion des effluents d'élevage dans le cas de la modernisation d'un bâtiment existant situé en nouvelles zones vulnérables (ZV) ou sur une zone 'démarche territoriale' validée par les agences de l'eau avec un enjeu 'élevage' hors zones vulnérables (cofinancement agences de l'eau et/ou Région) : 80%.
 - PASS.
 - Si intervention d'une agence de l'eau, taux d'aide de base : 30 %.
 - Sans intervention d'une agence de l'eau, taux d'aide de base : 20 %.
- Bonification possible de 10 % si le demandeur sur une installation de moins de 5 ans (DNA/DJA/PASS installation), en parcours installation.
- Montant dispositif unique : >= 20 000 € pour la dépense éligible.
 - Montant PASS : entre 5 000 € et 20 000 € HT de dépenses éligibles.

► QUELS CRITÈRES ?

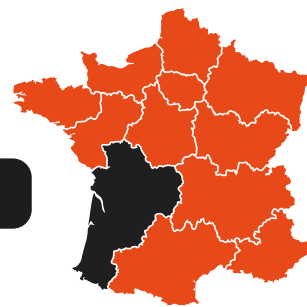
- Dispositif unique et PASS : exploitations agricoles.
- Sélection
 - Seul l'investissement prépondérant ('l'investissement le plus important') est pris en compte.
 - système de 'scoring' basé sur les priorités de la Région Occitanie pour le dispositif unique.

► QUAND SE LANCER ?

- Dispositif unique, dates des appels à projets (à date) :
 - Premier appel à projets : du 18 février au 15 avril 2025.
 - Deuxième appel à projets : du 2 juin au 31 juillet 2025.
 - Troisième appel à projets : du 1^{er} octobre au 1^{er} décembre 2025.
- PASS : ouverture début 3 mars 2025, fermeture 30 novembre 2025.

► QUI CONTACTER ?

La chambre d'agriculture locale.



UN DISPOSITIF ORIENTÉ TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE

NOUVELLE-AQUITAINE



► AIDES 2025

4,2 M€



EN CUMA

► PRIORITÉS DE LA RÉGION

Répondre à la feuille de route régionale **Néoterra** autour des principaux enjeux :

- Adaptation de l'agriculture au changement climatique.
- Sortie des pesticides de synthèse.
- Préservation de la biodiversité et de la santé du sol.
- Prise en compte du bien-être animal.

Le plan spécifique aux **cuma** vise aussi :

- La réduction des charges d'exploitation.
- Le partage des pratiques.
- L'innovation, la vulgarisation et la démonstration.
- Le renouvellement des générations.

► NOM DE LA MESURE

Plan de compétitivité et d'adaptation des entreprises (PCE) – investissements collectifs.

► LES FINANCEURS

Feader (60 %), Région Nouvelle-Aquitaine (40 %). Parfois une agence de l'eau, voire un département, finance une partie de la part régionale.

► QUELS TAUX, QUELS MONTANTS ?

Taux d'aide : de 15 à 40 % selon le type de projet.

- 15 % pour les matériels chaîne de mécanisation (annexe 3 de l'appel à projet).
- 35 % pour les matériels dédiés à la transition agroécologie en production végétale ou animale.
- 40 % pour les matériels agriculture de montagne.
- 15 % pour l'amélioration des conditions de travail.
- 30 % pour la diversification.
- 35 % pour la vulgarisation.

Les dossiers en zone de montagne bénéficient d'une majoration de + 15 % plafonnée à 40 % quel que soit le projet présenté. + 10 % plafonnés à 40 % pour les groupes dont tous les ateliers des exploitations concernées sont conduits en agriculture biologique (en conversion ou certifiés).

- Plancher : 15 000 €.
- Plafond : 300 000 € par cuma par appel à projet.
- Montant de l'enveloppe : environ 4,2 M€ pour 2025.

► QUELS CRITÈRES ?

Sélection selon un cumul de points :

Avec ≥ 8 points : dossier prioritaire, aide quasi sûre d'être accordée.

Critères apportant entre 2 et 6 points :

CHIFFRES CUMA

1 600 cuma

90 M€ CA

des cuma pour 2023

- Renouvellement des générations : présence de nouvel installé ou nouvel agriculteur.
- Transition agroécologique : certification HVE, AB, participation à un GIEE, formation agroécologique d'un exploitant, 50 % des exploitations ayant réalisé un bilan carbone.
- Réduction de la pénibilité : présence ou création d'un emploi dans la cuma, création d'une nouvelle cuma, présence de nouveaux adhérents dans le projet.
- Diversification des revenus : contrat avec une structure de commercialisation, arrachage de 3 ha de vignes.
- Démonstration, vulgarisation : contrat avec l'amont pour créer une nouvelle machine.
- Périodicité : ne pas avoir demandé d'aides en N-1 et/ou N-2.

► POUR QUI ?

Les cuma au minimum au niveau 2 de la certification RSO, ou dont la moitié des adhérents au projet justifient d'un éco régime supérieur.

► QUAND SE LANCER ?

- Date d'ouverture du dispositif : 14 novembre 2024 (1^{re} vague) ; 1^{er} février 2025 (2^{de} vague).
- Date limite de dépôt des dossiers : 31 janvier 2025 (1^{re} vague) ; 31 mars 2025 (2^{de} vague).
- Information sur l'acceptation ou le refus du dossier : avant l'été 2025 (1^{re} vague) ; avant le 31 décembre 2025 (2^{de} vague).

Le programme d'aides 2025-2026 se tiendra à la même période.

► QUI CONTACTER ?

La fédération des cuma de proximité.

► QUELS MATÉRIELS ?

- Nombreux matériels éligibles, selon la logique du projet. La liste est disponible sur le site « Mes Démarches en Nouvelle-Aquitaine », à partir de la page 19 de l'appel à projets.
- Top 3 des machines les plus aidées (en nombre) ces 2 dernières années : épandeurs à fumier,

RAYONS X SIMULATEUR

COMPAREZ, DÉCIDEZ, INVESTISSEZ ■



**Outil gratuit et inédit en France
pour tous les agriculteurs.**

Vous avez un projet d'investissement dans du matériel agricole ?
Le simulateur Rayons X est désormais en ligne sur Entraid.com !
Outil inédit en France, 100% gratuit et ouvert à tous les agriculteurs.
Le simulateur vous aide à évaluer la performance économique des
matériels actuellement commercialisés. Garantisiez la rentabilité
de vos investissements grâce aux Rayons X !



entraid.com

HORS CUMA



► PRIORITÉS DE LA RÉGION

- Le PVE, déclinaison du Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles, vise à :
 - Utiliser l'eau de manière efficiente.
 - Supprimer l'utilisation de pesticides.
 - Réduire l'utilisation de fertilisants minéraux.
- Plan de modernisation de l'élevage (PME) : doté d'environ 30 M€. Il propose surtout des aides relatives aux bâtiments. Quelques aides aux matériels existent : distribution de l'alimentation, entretien des stabulations, matériel d'enfouissement des effluents et digestats lors de l'épandage...

► NOM DES MESURES

- PCAE - Plan végétal environnement (PVE).
- Plan de modernisation de l'élevage (PME).
- La Région propose plusieurs autres dispositifs : aide à la réorientation des exploitations viticoles, PME Adavol pour volailles et palmipèdes, plans pour le maraîchage, plantes à parfum...

► LES FINANCEURS

Feader (60 %), Région Nouvelle-Aquitaine (40 %). Parfois une agence de l'eau, voire un département, finance une part des 40 % régionaux.

► QUELS TAUX, QUELS MONTANTS ?

- PVE : 30 % + 10 % si exploitation en bio.
 - Plancher : 5 000 €.
 - Plafond : 50 000 € (pour gaec à 2 ou 3 associés : respectivement 100 000 € et 125 000 €).

Montant de l'enveloppe : 6,5 M€ pour 2025.

- PME :

Taux : 30 %, + 15 % si siège en zone de montagne, + 5 % si en bio.

Taux d'aide publique de base : 30 %. Bonifications cumulables



► AIDES 2025

6,5 M€ (PVE)

entre elles : + 15 % pour les exploitations dont le siège social est situé en zone de montagne ; + 5 % pour les exploitations dont les élevages présents sont engagés en agriculture biologique (en conversion ou certifiés) au dépôt de la demande d'aide (l'activation du critère agriculture biologique dans la grille de sélection ne suffit pas à déclencher la bonification).

- Plancher : 25 000 €.

- Plafond (pour le 'matériel d'élevage mobile') : 40 000 €.

► QUELS CRITÈRES ?

Agriculteur seul ou en collectif en agriculture bio ou en certification environnementale de niveau 3 (HVE), sinon dont l'entreprise est dans une zone à enjeu des agences de l'eau et engagée dans un accompagnement individuel d'exploitation.

► QUAND SE LANCER ?

- PVE :
 - Date d'ouverture du dispositif : 14 novembre 2024
 - Date limite de dépôt des dossiers : 14 mars 2025
 - Le programme 2025-2026 sera ouvert à la même période, en automne hiver.
- PME :
 - Date de début de l'appel à projets : mercredi 20 novembre 2024.
 - Date de fin de l'appel à projets : mercredi 16 avril 2025.

► QUI CONTACTER ?

La chambre d'agriculture locale.

► QUELS MATÉRIELS ?

Nombreux matériels éligibles, neufs ou d'occasion. Outils de guidage de précision, de biocontrôle, d'irrigation et OAD éligibles seulement pour du neuf. Liste disponible sur le site « Mes Démarches en Nouvelle-Aquitaine ».



EN CUMA

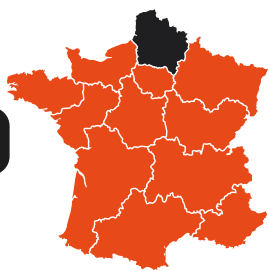
L'AVIS DE LA FRCUMA

Ce dispositif représente un atout majeur pour les exploitations agricoles. La diversité du plan, qui couvre une large gamme de matériels et soutient un grand nombre de projets, témoigne d'une approche liée aux transitions, mais également pragmatique et compréhensive des enjeux agricoles actuels de la région Nouvelle-Aquitaine et de l'Europe. En 2024, le dispositif PCAE a accompagné plus de 150 dossiers, et depuis 2021, environ un tiers des cuma de Nouvelle-Aquitaine a bénéficié au moins une fois du soutien financier conjoint de la Région et de l'Europe. Depuis deux ans, la consommation est un peu en deçà de l'enveloppe disponible, ce phénomène s'explique par les enveloppes importantes du plan de relance

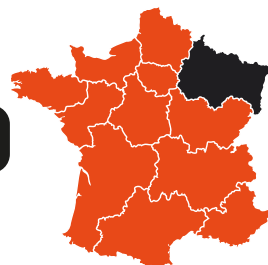
en 2021 et 2022, puis par la conjoncture agricole compliquée, mais non par un désintérêt des agriculteurs pour ce programme. Les défis économiques et climatiques récents dans les diverses filières ont aussi pesé sur la dynamique d'investissement.

Le réseau cuma reste profondément optimiste. Nous réaffirmons notre conviction que les investissements collectifs sont un réel levier de compétitivité, de réactivité et d'innovation. La filière agricole possède les ressources et la résilience nécessaires pour surmonter les défis actuels, et peut se projeter efficacement dans l'avenir. Ces dispositifs de soutien européen et régional en sont un excellent vecteur.



HAUTS-
DE-FRANCE

GRAND EST

BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ

DES PROGRAMMES D'AIDES EN ATTENTE

À l'heure à laquelle nous imprimons ce numéro, nous n'avons aucune certitude quant aux programmes d'aides dans certaines régions.



Scannez ce QR Code et renseignez vos coordonnées et votre région.

Plusieurs raisons économiques et/ou politiques remettent en cause les financements des dispositifs et leurs modalités. Des discussions sont en cours, reportant l'ouverture des guichets régionaux. En Bourgogne-Franche-Comté, dans le Grand Est et dans les Hauts-de-France, notamment, les dispositifs seront connus plus tard, parfois dans plusieurs mois. Il en va de même pour les aides 'hors cuma' en région PACA. Nous souhaitons que tous nos lecteurs accèdent au même niveau d'information. C'est la raison pour laquelle nous mettons à disposition ce QR Code : en le scannant avec votre téléphone, vous serez invité(e)s à renseigner vos coordonnées et votre région. Dès que nous aurons les informations concernant les aides à l'achat de matériel dans votre zone, nous vous les transmettrons par mail. ■

La nouvelle rampe Super-L3 associe stabilité, grande largeur et intelligence pour une pulvérisation précise même à grande vitesse. Désormais disponible jusqu'à 48 m, la rampe AMAZONE est conçue pour vous offrir un débit de chantier et un rendement exceptionnels. Avec une construction innovante combinant légèreté et robustesse, grâce à l'utilisation de matériaux tels que l'acier et l'aluminium, la Super-L3 garantit une maniabilité optimale.

PULVÉRISATION GRANDE VITESSE



AMAZONE

f @ d in

myAMAZONE

24 mois
garantie constructeur*

*sous condition d'enregistrement sur myAMAZONE dans les 12 mois suivant la livraison

DES AIDES ET APRÈS?





COMMENT BIEN MENER SA POUR OBTENIR UNE AIDE

La demande d'une subvention pour l'achat de matériel n'est pas toujours un fleuve tranquille. En connaître les méandres et quelques astuces de navigation faciliteront l'arrivée à bon port.

Par Nicolas Levilain

Le porteur de projet (agriculteur individuel, groupe d'agriculteurs, cuma) qui demande une aide à l'investissement devra fournir de nombreuses pièces administratives et passer par plusieurs étapes. Entre le montage du dossier et la perception de l'aide, si elle est accordée, plus d'un an pourra passer. Un temps qui paraît très long, qui se justifie différemment selon les régions. Le but étant d'attribuer au mieux les subsides et d'éviter les dérives. Que la subvention s'inscrive dans un programme national ou régional, elle consacre en effet de l'argent public à des investissements d'entreprises privées.

PENSER L'INVESTISSEMENT SANS LES AIDES

C'est la raison pour laquelle, « à l'émergence d'un projet de demande d'aide, toujours se demander si l'on achèterait le matériel souhaité sans la subvention », conseille Sophie Tantini, directrice de la fédération des cuma du Lot. Mikaël Douroux, animateur à la fdcuma des Deux-Sèvres, souligne lui aussi qu'« il est parfois difficile d'anticiper l'accord de la subvention ». Il recommande donc « de considérer un prix d'achat hors aide lorsque le porteur de projet établit un plan de financement avec sa banque ». En clair, si la machine coûte 100 000 € et que l'on peut espérer une aide de 20 %, mieux vaut prévoir le montage financier sur la base des 100 000 €. « Il en va de même pour le calcul du prix de revient, ajoute Sophie

Tantini. *Un premier calcul sans l'aide évitera des mauvaises surprises. Si ce montant met la cuma en position inconfortable, mieux vaut annuler ou reporter le projet.* »

L'IMPORTANT, C'EST D'ANTICIPER

Les programmes d'aides à l'investissement en matériel agricole se succèdent depuis plusieurs années et devraient se répéter à l'avenir. Une cuma peut ainsi s'informer sur l'éligibilité à une subvention de l'outil qu'elle cherche à acquérir. « L'anticipation est importante, affirme Mikaël Douroux. Dès l'émergence du projet, il est recommandé de réfléchir l'investissement en réunissant les adhérents de la cuma. Lorsque les contours de la machine se précisent, on peut d'ores et déjà demander des devis à des fournisseurs. Contacter la fédération permet de connaître les éventuelles aides possibles, les conditions d'obtention et le calendrier du programme. » Monter un dossier de demande de subvention est fastidieux, mais les porteurs de projets peuvent



Sophie Tantini, directrice de la fédération des cuma du Lot.



Mikaël Douroux, animateur à la fdcuma des Deux-Sèvres.

s'appuyer sur des organismes pour les aider : la fédération de proximité pour les cuma, la chambre d'agriculture pour les autres structures.

UN SOUTIEN ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE

Une quinzaine de documents sont nécessaires pour constituer un dossier d'aide régionale de type PCAE. Certains sont de simples pièces justificatives, d'autres s'avèrent plus compliqués à collecter ou à constituer. « Les fédérations facilitent grandement le travail des cuma en montant leur dossier, indique Sophie Tantini. Nous demandons le strict minimum aux groupes, nous nous occupons du reste. C'est un grand gain de temps pour la cuma. » Et Mikaël Douroux d'ajouter : « Nous possédons déjà certains documents, nous connaissons bien le dispositif et les acteurs impliqués. » Sans compter les allers et retours avec les services instructeurs du conseil régional pour compléter un dossier avant la date

CE QUE DOIT MENTIONNER LE DEVIS

Les services instructeurs chargés d'examiner la demande de subvention ne se satisfont pas de devis difficiles à interpréter. Attention, si le délai entre la réception du dossier et la clôture de l'instruction est court, un devis insuffisamment explicite risque de compromettre le projet.

Le devis doit décrire les caractéristiques essentielles de la machine (si un devis mentionne un « épandeur », le service instructeur se demandera de quel type il s'agit), sa dénomination commerciale, son prix HT et TTC. Il doit être référencé, daté, avec les entêtes du distributeur et du demandeur. Tapez-le sur ordinateur. Un devis manuscrit, difficilement déchiffrable, ainsi qu'un document ne donnant pas assez d'informations seront refusés. ■

BARQUE

d'examen. « Au-delà du service administratif, nous conseillons la cuma sur les aspects économiques, techniques et organisationnels du projet d'achat, explique Mikaël Douroux. Si une fpcuma ou une chambre d'agriculture monte le dossier, le porteur de projet doit tout de même respecter quelques bonnes pratiques. »

CUMA PRUDENTE OU IMPRUDENTE

« Il y a les cuma prudentes et les cuma imprudentes, avertit Sophie Tantini. Les cuma prudentes attendent l'accord de l'aide pour commander le ou les matériels. Les imprudentes ont une sérieuse tendance à signer les bons de commande quand elles reçoivent l'accusé de réception du dossier. Or, l'accusé de réception ne signifie pas un accord d'aide garanti ! »

Le conseil régional évalue les dossiers reçus selon ses critères. Il effectue une sélection, puis envoie un arrêté d'attribution de la subvention. Dans le cas des cuma, la fpcuma reçoit la liste des aides accordées et refusées. « C'est à ce moment-là que les cuma 'prudentes' finalisent leurs achats », précise Sophie Tantini. S'ensuivent les dernières démarches avec la banque et les concessionnaires.

Une fois le matériel dans la cour, le processus n'est pas terminé pour autant. « En Nouvelle-Aquitaine, nous devons constater la présence du matériel dans le parc, avec une photo géolocalisée de sa plaque d'identification, illustre Mikaël Douroux. Nous demandons ensuite la mise en paiement au conseil régional. » Pour finir, l'Agence de services et de paiement (ASP) verse le montant de l'aide sur le compte de la cuma ou de l'exploitation agricole porteuse du dossier. Il faut savoir que selon les appels à projets, une durée minimale de détention du matériel sub-

ventionné peut être notifiée. Les organismes pourvoyeurs des subventions contrôlent aussi certaines structures bénéficiaires. Enfin, le

conseil régional et l'ASP réalisent des contrôles aléatoires au sein des fermes. Le taux de contrôle varie de 5 à 40 % selon les régions. ■

PROCESSUS DE DEMANDE D'UNE AIDE RÉGIONALE

ÉTAPE	PAR QUI
Émergence de l'idée	Fédération de proximité (fpcuma) pour les premières études économiques et organisationnelles
Établissement des devis	Cuma
OUVERTURE DU PROGRAMME D'AIDE	
Établissement des devis (suite)	Cuma
Contact avec la fpcuma pour les modalités de dépôt	Cuma
Rencontre avec la banque	Cuma
Constitution et dépôt dématérialisé du dossier de demande de subvention sur le portail web dédié	Fpcuma
Accusé de réception	Envoyé par le conseil régional au responsable du suivi (un animateur de la fpcuma si elle s'occupe du montage du dossier)
Comité de sélection (vérification des dossiers : justificatifs, contrôle du respect de l'appel à projet...)	Conseil régional
Passage du dossier en commission permanente	Conseil régional
Décision d'accorder ou de refuser la subvention demandée	Conseil régional
Publication de l'arrêté d'attribution de la subvention	Conseil régional
Information de la cuma de l'accord ou du refus	Fpcuma
SI L'AIDE EST ACCORDÉE	
Signature de la convention d'attribution	Cuma, conseil régional, Union européenne
Signature du bon de commande	Cuma et fournisseur de matériel
Finalisation du contrat de financement avec la banque	Cuma
Achat et paiement du matériel (dans le délai réglementaire)	De la cuma au fournisseur
Constat de l'achat du matériel concerné par la subvention	Fpcuma
Demande de mise en paiement de la subvention	Fpcuma au conseil régional, lequel valide et transmet à l'agence de services et de paiement (ASP)
Versement de la subvention	L'ASP à la cuma
Contrôle aléatoire de détention du matériel subventionné	Visite sur place (VSP) par un prestataire mandaté par la Région, par l'ASP

À quelques différences près, le processus serait similaire pour la demande d'une aide nationale auprès de FranceAgriMer. Difficile de préciser des délais entre les étapes. Cela varie selon les régions et les années. Le processus est le même pour les projets non collectifs. La chambre d'agriculture remplace la fpcuma dans ce cas.

LE SEMOIR, SUBVENTIO LEURS ÉLEVAGES

Aspects technico-économiques, agronomiques, humains... Cédric Pierre est satisfait des bénéfices apportés par le semoir obtenu grâce à une subvention.



La cuma du Canton de Seilhac a perçu une aide pour acheter un semoir direct Novag. Cette machine est devenue la clé de voûte de l'autonomie fourragère de cinq adhérents.

Par Nicolas Levillain

Cédric Pierre, adhérent de la cuma du Canton de Seilhac, en Corrèze, l'assure : « Sans les aides, nous aurions acheté un matériel qui ne nous aurait pas convenu, tout simplement. La subvention nous a permis de choisir la machine correspondant à notre cahier des charges. Aujourd'hui, elle remplit ses objectifs. »

Lorsque cinq adhérents de la cuma réfléchissent au remplacement du semoir direct Bertini, il y a cinq ans, l'enjeu est de taille. « Il s'agissait de sécuriser nos stocks fourragers, tant en quantité qu'en qualité, avec de bons taux en protéines, poursuit-il. Sur le terrain, cela devait se concrétiser par un semoir capable de semer en direct dans des prairies, sans les inconvénients des disques en termes



Cédric Pierre, adhérent de la cuma du Canton de Seilhac, en Corrèze,

de pénétration en sol sec, ni ceux des dents (effet râtelier). Il nous fallait des éléments semeurs robustes, sur parallélogramme, combinant dent et disque. »

Soit le semoir Novag, a priori hors de portée question budget.

CAHIER DES CHARGES SATISFAIT

Le constructeur deux-sévrien proposait aussi les quatre trémies distinctes de grands volumes avec leurs doseurs respectifs, autre point important pour la cuma. Le semoir devait pouvoir semer différentes espèces en un passage, parfois avec de l'engrais et de l'anti-limace. Vu la hauteur des trémies, les ravitailler posait un problème logistique. « Novag a proposé un mon-

NNÉ, SÉCURISE



tage sur-mesure d'une grue lève-sac, note Cédric Pierre. L'option coûtait cher, mais elle nous apporte sécurité et confort au quotidien. Sans l'aide financière, pas de grue, et sans grue, il aurait fallu un chargeur télescopique grande capacité. » Le semoir a coûté 170 000 €. La cuma a bénéficié d'une subvention de 60 %. La prestation comprenant le chauffeur, le tracteur, le carburant et le semoir s'élève à 110 €/ha.

SUCCÈS TECHNICO-ÉCONOMIQUE

Constats après la quatrième campagne : « Niveau agronomique, dans nos sols sablo-limoneux, le semoir assure des émergences rapides et régulières en toutes situations, en particulier pour les méteils semés en direct, commente l'agriculteur. Lorsqu'on les ensile au printemps, quantité et qualité sont au rendez-vous. Après trois à quatre années de sécheresse, implanter des méteils nous semblait la solution pour sécuriser nos stocks fourragers. C'est chose faite jusqu'à aujourd'hui, tout en améliorant notre autonomie protéique. »

NOUVELLE DYNAMIQUE

La maîtrise du semis direct apporte d'autres avantages : « Comparé à des

itinéraires techniques avec travail du sol, nous avons des fenêtres d'intervention plus longues pour entrer dans les champs, ajoute Cédric. Nous gagnons aussi du temps et du carburant. »

Autre bénéfice lié à ce semoir subventionné : « Son arrivée a créé une nouvelle dynamique dans la cuma, apprécie-t-il. Nous échangeons davantage sur les sujets techniques et agronomiques. » Une dynamique qui se traduit par des chiffres. Pour amortir l'investissement, la cuma tablait sur 220 ha engagés. Aujourd'hui, l'outil sème 300 ha/an.

UN RENDEMENT FOURRAGER DOUBLÉ

Pour Guillaume Joie, éleveur de bovins allaitants en bio, et adhérent à la cuma du canton de Seilhac, utiliser le semoir Novag apporte un vrai bénéfice. « La ration de mon troupeau contenait plus de maïs ensilage qu'aujourd'hui. Un aliment très énergétique qui impliquait des ajustements en apports protéiques, avec des intrants achetés très cher, relate l'éleveur. Autre inconvénient du maïs, il requiert une implantation chronophage, coïncidant avec la période à laquelle récolter le foin. Enfin, le réchauffement climatique perturbe de plus en plus la bonne conduite de cette culture en Corrèze. »

L'élément semeur sur parallélogramme associant disque et dent : l'une des raisons pour laquelle il fallait ce semoir et pas un autre pour la cuma corrézienne.

Guillaume Joie commence à produire du méteil avec travail du sol (labour, reprise et combiné de semis). Opération fastidieuse dans un parcellaire où les terres laboureables sont comptées. Souhaitant un système plus en phase avec ses sols à faible potentiel, il essaie d'implanter du méteil dans des prairies avec le premier semoir direct de la cuma. « Les disques semeurs ne pénétraient pas assez dans le sol, le méteil était moribond, se souvient l'éleveur. L'enterrage 'cross slot' du Novag résout le problème. Les méteils poussent vite et bien. Ils donnent du volume à la première coupe et, à plus long terme, ils enrichissent la flore des prairies. » Bilan : sur des prairies jugées en bout de course, Guillaume passe de 3-4 TMS/ha à 6 TMS/ha grâce aux méteils. Les légumineuses qui le composent apportent 16 % de matières azotées totales. « Plus diversifiée, la ration est plus équilibrée, souligne-t-il. En réduisant la surface en maïs, j'ai le temps de récolter le foin à la période optimale pour en tirer la meilleure valeur nutritive. Je sécurise le stock fourrager hivernal et n'achète quasiment plus de compléments protéinés. » ■

LES BÉNÉFICES DE L'INVESTISSEMENT AIDÉ :

- Stock fourrager sécurisé grâce aux méteils et à leur bonne implantation.
- Autonomie protéique améliorée.
- Surface travaillée : 300 ha (+67 % par rapport au précédent semoir).
- Temps de travail et consommation de GNR réduits comparé à un itinéraire conventionnel.
- Sol en meilleure santé.
- Nouvelle dynamique au sein de la cuma ■

RENOUVELER EN SE PASSA DE LA SUBVENTION

Pour le renouvellement de sa presse haute densité, la cuma de Saint Paulien, en Haute-Loire, a fait le choix de ne pas déposer de dossier de subvention. Pour la cuma, cette aide doit servir au lancement d'une nouvelle activité.

Par Pierre-Joseph Delorme

Il y a plus de dix ans, des adhérents de la cuma de Saint Paulien à Vernassal en Haute-Loire réfléchissent à monter une activité presse haute densité. « Dans notre cuma, c'était compliqué de créer un groupe avec suffisamment de monde pour pouvoir investir dans une presse », résume Christophe Boissières, président de la cuma. Comme souvent, la solution est venue en en parlant autour de soi. « La cuma des Moulins, à une vingtaine de



Pour le renouvellement de la presse haute densité, le groupe de la cuma de Saint Paulien se passe de la subvention. Cette dernière est réservée pour le lancement de nouvelles activités.

kilomètres avait le même projet que nous ainsi que la même problématique : pas assez d'adhérents intéressés pour rentabiliser cette activité. » La mise en place d'une intercuma s'est posée comme une évidence. Une solution qui permettait de former un groupe de sept adhérents.

CONSERVER LE MÊME TARIF

Le groupe investit en 2011 dans une presse Krone 1270 amortie sur 9 ans pour un montant de 80 000 € avec à l'époque une subvention de 25 %. Les engagements portaient sur 2 500 bottes par an. Le tarif a été fixé à 4 € par botte, ficelle comprise. Pour l'organisation, chacun utilise son tracteur. Durant onze ans, l'objectif du tarif a été tenu. « Il y a des années où les engagements étaient largement dépassés. Jusqu'à 5 000 bottes par an. Ces années-là, nous aurions pu baisser le tarif mais le choix a été fait de conserver le surplus en trésorerie. Cela permettait d'assurer les révisions, de faire face aux éventuelles pannes et aus-

si d'avoir un peu d'avance pour le renouvellement.

LA SUBVENTION RÉSERVÉE À LA CRÉATION D'ACTIVITÉ

Après dix ans, l'activité se déroulait sans problèmes particuliers. « Mais il était temps de penser au renouvellement. On ne voulait pas le faire au dernier moment suite à une grosse panne, indique le président. Nous voulions aussi prendre le temps de faire différents devis et, surtout, on voyait que les prix des matériels flambaient. » Après différents devis réalisés, le groupe constate effectivement que les prix ont changé. « Vu cette augmentation, nous nous sommes posé la question de la subvention. Le nouveau plan prévoyait en effet cette possibilité pour les renouvellements. » Après discussion entre les différents membres du groupe, il en est ressorti que l'objectif était de pouvoir conserver un tarif de 4 € par botte. Avec la reprise de l'ancienne presse et la trésorerie de l'activité, les calculs ont fait apparaître que cet objectif pouvait être tenu.

“

LA SUBVENTION DOIT AIDER POUR UNE CRÉATION D'ACTIVITÉ OU POUR UN INVESTISSEMENT QUI PROFITE À L'ENSEMBLE DE LA CUMA

CHRISTOPHE BOISSIÈRES, PRÉSIDENT DE LA CUMA DE SAINT PAULIEN

”



L'augmentation de l'activité paille permet de diminuer le tarif de la botte tout en conservant la possibilité de mettre le surplus en trésorerie pour le futur renouvellement de la presse.

« Aussi parce que nous avons négocié le prix de la nouvelle presse en disant que nous partions sans subvention. Cela joue également sur le prix », souligne l'agriculteur.

Un autre argument de la part du groupe était le fait que la subvention n'aurait pas profité à la majorité des adhérents de la cuma. « Pour nous, la subvention doit aider pour une création d'activité par un groupe ou doit profiter à tous. Nous avons d'ailleurs un

projet de bâtiment et là, nous demandons une subvention car c'est l'ensemble de la cuma qui en profitera », précise-t-il. Aujourd'hui, le groupe continue sur sa lancée. Le nombre de bottes réalisé chaque année augmente.

L'INTERCUMA QUI A FAIT DES PETITS

« Nous sommes donc passés à un tarif de 3,50 € par botte. Celui-ci tient compte de l'entretien et des éventuelles

réparations. Une partie va toujours en trésorerie pour le renouvellement du matériel », ajoute le président. Depuis, d'autres intercumas ont vu le jour. « Nous avons investi dans une ramasseuse de pierres, une benne TP et un andaineur à tapis, et à chaque fois avec une cuma différente. C'est parfois compliqué de réunir un groupe au sein d'une cuma. L'intercuma permet de faciliter la réussite de projets et de créer de nouvelles activités », conclut-il. ■

Cet encart d'information est mis à disposition gratuitement au titre de l'article L. 541-10-18 du code de l'environnement. Cet encart est élaboré par CITEO.

**Petit à petit,
tout le monde
fait son tri.**

**ON NE
LÂCHE
RIEN !**

TRIONS SYSTÉMATIQUEMENT

**TOUS LES EMBALLAGES
ET PAPIERS SE TRIENT**



SUBVENTIONS EN CUMA, C'EST POUR QUI ?

Les subventions, lorsqu'elles sont acquises par une cuma, ne peuvent être amorties qu'à moitié. Si certains décident de les amortir, d'autres misent sur le long terme et choisissent de ne pas le faire.

Par Lucie Debruyne

Lorsqu'une cuma réfléchit à investir dans un matériel se posent toujours les questions d'emprunt, d'amortissement, de calibrage et utilisation du matériel, mais aussi parfois des subventions. Si elles permettent de mieux dimensionner le matériel ou d'avoir plus de confort au travail et pendant les chantiers, il ne faut pas oublier que seule la moitié du montant de la subvention est amortissable.

CAPITAUX PROPRES ASSURÉS

En effet, depuis le 2 novembre 2018, les cuma peuvent amortir les subventions qu'elles perçoivent lors d'un achat mais uniquement la moitié du montant. Vient alors la question de son devenir. Les cuma ont le choix d'amortir cette somme ou non. Concrètement, si la subvention n'est pas amortie, elle va directement dans les capitaux propres de la coopérative. Ce peut être un atout pour les cuma qui ont de gros projets. Ces fonds permettent d'avoir une plus grande assise lors des demandes d'emprunts auprès de la banque. Car ces capitaux participent à l'autofinancement d'un matériel jusqu'à

20 %. Mais ils peuvent également participer à la constitution d'un fonds de roulement ou encore à l'augmentation de ses capacités d'emprunt.

SELON LES PROJETS DE LA CUMA

Toutefois, il faut prendre en compte l'état d'esprit de la cuma. Dans certaines régions, les cuma ne voient pas l'intérêt de percevoir une subvention sans la répercuter sur le groupe. L'amortissement de la subvention peut permettre de réduire

également le coût d'utilisation du matériel et aussi d'investir dans d'autres projets. Dans le cas où la cuma choisit d'amortir la moitié de ces subventions, il ne faut pas oublier que la durée doit être équivalente à celle de l'amortissement du matériel. D'où l'importance de bien la déterminer afin d'obtenir une valeur nette comptable nulle. Pour rappel, en cuma, les plus-values ne sont jamais redistribuées. Finalement, ce n'est pas noir ou blanc, c'est pour cela qu'il faut que la décision soit mûrement réfléchie. ■

Le montant des subventions en cuma peuvent être amorties à 50 %. Certains groupes décident de ne pas les amortir alors que d'autres comptent dessus pour réduire le coût d'utilisation.

RÉALISER DES SIMULATIONS POUR TROUVER LA BONNE STRATÉGIE

Une cuma souhaite acheter une presse d'une valeur de 60 000 €. Elle est autofinancée en partie à hauteur de 20 %, soit un montant de 12 000 €. Le groupe profite également d'une subvention à hauteur de 40 %, soit 24 000 €. Elle se demande s'il est judicieux d'amortir la moitié du montant des subventions.

	AVEC SUBVENTION NON AMORTIE	AVEC SUBVENTION AMORTIE À 50 %
ACHAT	60 000 €	60 000 €
AUTOFINANCEMENT	12 000 €	12 000 €
EMPRUNT	30 000 €	30 000 €
SUBVENTION	24 000 € mais 0 €	24 000 € soit 12 000 € amortissable soit 1 000 €/an pendant 12 ans
ANNUITÉS (/AN)	3 750 €/an pendant 8 ans	3 750 €/an pendant 8 ans
AMORTISSEMENT (/AN)	5 000 €/an pendant 12 ans	5 000 €/an pendant 12 ans
COÛT FACTURÉ	5 000 €/an	4 000 €/an

Si la cuma veut obtenir le même coût facturé, alors elle doit allonger la durée d'amortissement en la passant de 12 à 15 ans. La durée d'emprunt peut être raccourcie à 8 ans. Le bénéfice dans ce cas, est d'obtenir une valeur nette comptable plus élevée au bout de 7 ans et ainsi réaliser moins de plus-values, inutile pour le groupe.



 **HORSCH**

#FUTUREGROUND

A CHAQUE ESPECE SON INTERRANG : **MAESTRO TX**

Le **HORSCH Maestro TX** est synonyme de placement précis de la graine avec des vitesses de travail élevées sur le segment des semoirs portés. **HORSCH.COM**

- Avec système de dosage AirSpeed pour une puissance de frappe et une efficacité maximales.
- Châssis télescopique indexable allant d'un interrang de 45 cm à 80 cm.
- AutoForce : pour une profondeur de semis homogène même sur sols hétérogènes.
- Une interface utilisateur moderne offrant de nouvelles possibilités.

ENSEMBLE POUR UNE AGRICULTURE Saine.



► pour plus d'informations,
scanner le QR-Code



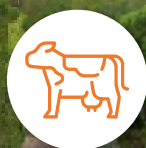
IRISOLARIS, constructeur de bâtiments photovoltaïques de 600 à 3500m²



**Stockage
de matériel**



**Stockage
de fourrage**



Stabulation

**NOUS FINANÇONS VOTRE HANGAR AGRICOLE,
VOUS MODERNISEZ VOTRE EXPLOITATION.**

Nos bâtiments OSIRIS® sont financés par la centrale photovoltaïque en toiture. Prenez rendez-vous avec un Conseiller Energies en région pour discuter de votre projet.

Tél : 04 65 84 91 38

Contactez-nous via ce QR Code :



IRISOLARIS
promoteur de la transition énergétique

www.irisolaris.com

